

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION MET EN GARDE

Des écoles privées ont falsifié les résultats du premier trimestre

P3



ALLOCATION TOURISTIQUE

La Banque d'Algérie renforce le contrôle et interdit les intermédiaires

P3

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA POLIOMYÉLITE

**La deuxième phase prolongée
jusqu'au 30 décembre**

P2

FOOT / CAN-2025 (GR.E)

**Les "Verts" entre confiance
et vigilance avant le Burkina Faso**

P9

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA POLIOMYÉLITE

La deuxième phase prolongée jusqu'au 30 décembre

Le ministère de la Santé a annoncé jeudi, dans un communiqué, la prolongation de la 2e phase de la campagne nationale de vaccination contre la poliomycélite jusqu'au 30 décembre courant, à travers l'ensemble du territoire national. Cette décision s'inscrit dans le cadre de "l'engagement du ministère de la Santé à faciliter l'accès des parents aux services de vaccination et à permettre à tous les enfants concernés de bénéficier de cette importante opération préventive", a expliqué la même source.

Le ministère a également réaffirmé que la vaccination "demeure le moyen le plus efficace pour la prévention de la poliomycélite, la protection de la santé des enfants et la préservation des acquis réalisés en matière de santé publique".

R.N

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le PDG d'Algérie

Télécom remercié

Le PDG d'Algérie Télécom, Adel Bentoumi, a été remercié jeudi 25 décembre, selon une information rapportée par la télévision nationale. Aucune information n'a filtré pour le moment sur les raisons de ce limogeage. Il avait été nommé à la tête d'Algérie Télécom le 6 février 2022 en remplacement de Khaled Zerat avec pour mission de poursuivre la modernisation de l'opérateur historique et d'améliorer la qualité des services fournis aux usagers.

R.N

COMMISSION NATIONALE D'HABILITATION DES OFFRES DE FORMATION

Les nouveaux membres installés

Le Secrétaire général du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Toufik Guendouzi, a présidé, jeudi à Alger, la cérémonie d'installation officielle des nouveaux membres de la Commission nationale d'habilitation des offres de formation, a indiqué un communiqué du ministère. La création de cette commission, dont les membres ont été installés en présence des présidents des conférences régionales, s'inscrit dans le cadre de la "vision stratégique" du secteur, tendant à "assurer l'adéquation entre les offres de formation et les exigences du développement national, les besoins du marché du travail et les impératifs de l'économie fondée sur la connaissance, l'innovation et la technologie", a précisé la même source.

R.N

BEM

La possibilité d'exempter des élèves de certaines matières sur la table

La restructuration des matières inclura l'étude de la possibilité d'exempter les élèves de certaines matières à faible coefficient, tout en maintenant les matières fondamentales à fort coefficient, dans lesquelles les élèves sont en compétition.



Le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Sghir Sadaoui, a annoncé un plan de restructuration de l'enseignement moyen et secondaire, affirmant que ces mesures auront un impact direct sur les examens officiels. Dans sa réponse aux questions des membres du Conseil de la nation, il a expliqué que, dans l'enseignement moyen, l'élève étudie l'ensemble des matières afin d'assurer sa préparation et de lui permettre de choisir ultérieurement la filière qu'il souhaite. Il a précisé que la moyenne d'admission est calculée sur la base de la moyenne annuelle et

de la moyenne de l'examen officiel, indiquant que la restructuration des matières inclura l'étude de la possibilité d'exempter les élèves de certaines matières à faible coefficient, tout en maintenant les matières fondamentales à fort coefficient, dans lesquelles les élèves sont en compétition, ce qui renforcerait l'esprit de concurrence et garantirait l'égalité des chances. Le ministre a souligné que ces démarches visent à améliorer la qualité de l'enseignement et à organiser le processus éducatif d'une manière conforme aux capacités des élèves et à leurs aspirations futures.

La Commission nationale de la qualité de l'enseignement a recommandé de se concentrer sur les matières fondamentales pour chaque filière du cycle secondaire, tout en réorientant les matières secondaires non liées à la spécialité, indique jeudi un communiqué du ministère de l'Education nationale. Le ministre de l'Éducation nationale, M. Mohammed Sghir Sadaoui a indiqué, en réponse à une question orale qui lui a été adressée lors de la première séance plénière du Parlement de l'enfant algérien (PEA), concernant la possibilité d'alléger les programmes des cycles de l'enseignement moyen et secondaire, que la Commission nationale de la qualité de l'enseignement, chargé du suivi et du traitement de ce dossier, avait procédé à "une étude approfondie des programmes, incluant des comparaisons internationales des meilleures pratiques éducatives, en tenant compte des besoins des élèves et des exigences de la société", a rappelé la même source. La commission a souligné la nécessité de "renouveler les programmes et les curricula afin de permettre l'intégration des nouvelles connaissances et des sciences modernes". Ali.C

TRAVAUX PUBLICS

Les progrès de l'Algérie sont un modèle à suivre

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui a fait état, jeudi, lors d'une séance au Conseil de la nation consacrée aux questions orales, de la relance des projets de raccordement de plusieurs ports à l'autoroute Est-Ouest afin de fluidifier le transport des personnes et des marchandises et d'alléger la pression sur les villes côtières, après des années d'interruption des travaux, notamment les ports de Ténès et Skikda.

Quant à la route reliant le port de Ténès et l'autoroute Est-Ouest, qui s'étend sur 54 km, le ministre a souligné que le projet est devisé en deux tronçons, le premier reliant Bouzeghaïa à l'autoroute Est-Ouest au niveau d'Oued Sly, sur une distance de 22 km, tandis que le second relie le port de Ténès à Bouzeghaïa sur 32 km. Les travaux du premier tronçon, confiés à un groupement algéro-portugais, ont été interrompus après avoir atteint un taux d'avancement de 52%, ce qui a conduit à la résiliation du contrat le 11 février 2025, et ce, en raison du "non-respect du groupement de ses obligations contractuelles" et "des difficultés financières dont il souffre", selon M. Djellaoui.

La Société Algérienne des autoroutes (ADA) entreprend actuellement les démarches administratives et juridiques nécessaires pour relancer le projet et achever les travaux restants. Le cahier des charges ayant été étudié par la Commission sectorielle des marchés publics, tandis que "la levée des réserves est en cours avant le lancement des procédures d'appels d'offres dans les prochains jours", selon les explications du ministre. Concernant le projet de la pénétrante reliant l'autoroute Est-Ouest au port de Skikda sur une distance de 31 km, le premier responsable du secteur a révélé que les efforts se poursuivent actuellement pour la levée des réserves par l'ADA, en sa qualité de maître d'œuvre mandaté, et ce, pour obtenir l'approbation du dossier par la commission sectorielle des marchés publics, avant le lancement de l'appel d'offres dans les prochains jours pour le choix de l'entreprise de réalisation. Initialement confié à un groupe algéro-portugais, ce projet avait accusé un retard total en 2020 avec un taux d'avancement de 39%, avant la résiliation du contrat le 16 février 2025. Le ministre a expliqué que le retard accusé

par ces projets est dû à leur "mauvais dé-marrage", notamment en matière de choix des entreprises de réalisation, soulignant que l'année 2026 verra la relance de nombreux projets à l'arrêt, lesquels auront des retombées de développement importantes. Il a également fait état du lancement d'autres projets structurants, parmi lesquels le projet de la ligne ferroviaire Laghouat-El Menia, financé par la Banque africaine de développement. Concernant la réalisation d'un accès direct à l'autoroute Est-Ouest au niveau de la région de Stita, commune de Bir El Arch (wilaya de Sétif), le ministre a indiqué "qu'une étude technique globale sera lancée sous la supervision d'un bureau d'études spécialisé, en vue de proposer des solutions alternatives pour la réalisation d'échangeurs à ce niveau, notamment à travers l'aménagement des axes routiers parallèles à l'autoroute existante entre les échangeurs", et ce, en raison du nombre important de demande de leur créations.

R.N

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION MET EN GARDE

Des écoles privées ont falsifié les résultats du premier trimestre

L'octroi des accréditations reste suspendu jusqu'à la publication d'un nouveau cahier des charges

Le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Sghair Saadawi, a souligné que son secteur ne tolérerait aucun manquement portant atteinte à la crédibilité du système éducatif, mettant en garde les écoles privées contre toute manipulation des résultats ou violation des obligations légales. Il a précisé que la reprise de l'octroi des accréditations reste suspendue jusqu'à la publication du nouveau cahier des charges, prévue prochainement. Lors d'une séance plénière au Conseil de la nation, consacrée aux questions orales, le ministre a révélé jeudi dernier que le nouveau cahier des charges pour les écoles privées est actuellement au secrétariat général du gouvernement et que l'octroi des accréditations reprendra dès sa publication officielle, selon des critères plus stricts, conformes aux orientations de l'État visant à améliorer la qualité de l'éducation et à encadrer l'activité des établissements privés.

Sghair Saadawi a précisé que 628 écoles privées sont actuellement actives à travers le pays, réparties sur 38 wilayas. Il a indiqué que l'accréditation de nouveaux établissements sera soumise à plusieurs conditions, notamment le respect de la carte scolaire définie par le ministère, la prise en compte des besoins éducatifs réels, ainsi que l'évaluation des dossiers pour l'ouverture d'établissements spécialisés encore en cours d'examen. Dans ce cadre, le ministre a indiqué que la nouvelle orientation vise à encourager la spécialisation des écoles privées, notamment dans des domaines scientifiques modernes tels que l'informatique, la cybersécurité, l'intelligence artificielle et les sciences des nanotechnologies, en adéquation avec les exigences de la transition numérique et du marché du travail.



Sur un ton avertisseur, Sghair Saadawi a révélé que certaines écoles privées ont été impliquées dans la falsification des résultats du premier trimestre, rappelant que son ministère refuse de considérer l'éducation comme une simple marchandise ou une activité lucrative. Il a ajouté que l'inspection éducative poursuivra son travail avec rigueur pour protéger le système éducatif et garantir la crédibilité des diplômes nationaux. Le ministre a également rappelé que la suspension de l'octroi des accréditations en 2022 faisait suite à des manquements constatés dans plusieurs établissements, profitant de la faiblesse du contrôle. Cette situation a conduit à la création d'une commission multisectorielle chargée de préparer un nouveau cahier des charges plus strict et adapté aux évolutions actuelles.

Mohamed Sghair Saadawi a réitéré que les réformes en cours visent à corriger les dysfonctionnements et à redonner à l'école privée son rôle éducatif, avertissant que tout manquement futur sera sanctionné par des mesures légales strictes, sans tolérance. Concernant les conditions d'organisation de l'examen du baccalauréat, le ministre a précisé que toutes les mesures nécessaires ont été prises pour assurer le confort des candidats et rapprocher les centres d'examen de leur lieu de résidence. Il a ajouté que la coordination avec plusieurs secteurs a permis d'ouvrir des maisons de jeunes, des mosquées et certaines structures publiques pour offrir des espaces adaptés au repos et à la révision, permettant ainsi aux candidats de passer l'examen dans de bonnes conditions.

Amel. B/APS

ALLOCATION TOURISTIQUE

La Banque d'Algérie renforce le contrôle et interdit les intermédiaires

La Banque d'Algérie a diffusé une nouvelle note à l'attention des établissements bancaires, portant la référence 03/DGC/2025, dans laquelle elle réaffirme que le droit de change accordé aux voyageurs à l'étranger revêt un caractère strictement personnel et ne peut, en aucune circonstance, être cédé, transféré ou faire l'objet d'une procuration au profit d'un tiers pour la réalisation des opérations financières y afférentes.

Cette note s'inscrit dans une démarche de rappel et de clarification quant à la correcte application des textes réglementaires antérieurs, en particulier l'instruction n° 05-2025 du 17 juillet 2025 relative au droit de change pour les voyages, ainsi que la note n° 02/DGC/2025 datée du 16 décembre 2025.

La mesure vise avant tout à s'assurer que l'allocation de devises destinée au voyage soit utilisée exclusivement par le voyageur concerné ou par ses proches parents directs, tels que définis par la réglementation en vigueur, et à prévenir toute tentative de fraude ou de détournement de cet avantage de sa finalité légale.

La Banque d'Algérie a ainsi rappelé que le droit de change appartient uniquement au voyageur bénéficiaire. Le

paiement et le retrait de la devise étrangère doivent être effectués exclusivement soit par l'intéressé lui-même, soit par ses proches parents directs — notamment le conjoint, les enfants ou les parents — conformément aux dispositions réglementaires existantes. Parmi les principales dispositions soulignées figure l'interdiction catégorique faite aux agences de voyages et de tourisme, ainsi qu'à tout organisateur ou intermédiaire, de se substituer aux clients dans le paiement, la perception ou la gestion des droits de change liés à leurs déplacements. Cette interdiction s'étend également aux voyages à caractère religieux, y compris ceux liés à l'accomplissement de la omra.

La note impose en outre à l'ensemble des guichets bancaires l'obligation stricte d'exiger la présentation du passeport original du voyageur ou de son représentant légal, afin de vérifier son identité et d'enregistrer l'opération exclusivement à son nom avant toute exécution.

Dans les faits, ces décisions auront un impact direct sur les voyageurs, désormais tenus de se présenter personnellement à la banque, ou accompagnés d'un proche parent direct, munis du passeport original, pour effectuer l'opération de change. Elles concer-

ment également les agences de voyages, auxquelles il est désormais interdit de collecter ou de gérer des fonds destinés à l'achat de devises pour le compte de leurs clients, leur rôle étant limité aux seuls aspects logistiques du voyage.

Pour les banques, ces mesures impliquent un renforcement des dispositifs de contrôle, notamment en matière de vérification de l'identité des bénéficiaires avant toute opération de change liée aux voyages à l'étranger. Cette nouvelle note s'inscrit dans une série de mesures progressives adoptées par la Banque d'Algérie visant à rationaliser les opérations de change et à garantir le respect strict de la législation monétaire dans le cadre d'une politique globale destinée à préserver la stabilité financière et monétaire du pays.

Les autorités avaient déjà pris plusieurs décisions pour lutter contre les pratiques frauduleuses consistant à obtenir le droit de change dans le but de revendre l'euro sur le marché parallèle. Parmi ces mesures figure notamment l'interdiction des voyages en bus vers la Tunisie, après la mise au jour de déplacements fictifs organisés uniquement pour bénéficier de l'allocation de change estimée à 750 euros.

Abir N.

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le président Tebboune met fin aux fonctions de responsables

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a mis fin aux fonctions de six responsables au sein de l'Observatoire national de la société civile (ONSC) par le biais de deux décrets présidentiels publiés dans le Journal officiel.

Les deux décrets, signés le 10 décembre 2025, ont été publiés jeudi 25 décembre dans le numéro 85 du Journal officiel.

Selon le premier décret présidentiel, daté du 19 Jumada al-Thani 1447 correspondant au 10 décembre 2025, les fonctions de Jamal Dahou, président du cabinet de la présidente de l'Observatoire national de la société civile, ont été supprimées à compter du 30 mai 2025.

Le second décret présidentiel, portant la même date, met fin aux fonctions de cinq autres responsables :

· Kenza Nechar, chargée des études et résumés ;

· Tahar Si El Hadi, chargé des études et résumés ;

· Tzim Elias Yousfi, chargé des études et résumés ;

· Samir Bouaziz, directeur adjoint des colloques et conférences ;

· Adel Kachat, directeur adjoint de la formation de la société civile.

L'Observatoire national de la société civile a été créé le 12 avril 2021 par décret présidentiel. Il constitue une instance consultative auprès du président de la République, servant de cadre pour le dialogue, la consultation, l'analyse, la proposition et la prospective sur toutes les questions relatives à la société civile et à la promotion de ses performances.

L'Observatoire contribue à la promotion des valeurs nationales, à la pratique démocratique et à la citoyenneté, et collabore avec d'autres institutions pour atteindre les objectifs du développement national. Il émet des avis, des recommandations et des propositions concernant la situation de la société civile, ses préoccupations et les moyens de renforcer son rôle dans la vie publique.

Depuis le 20 mars dernier, la présidence de l'Observatoire est assurée par Ibtissam Hamlaï, en remplacement de Noureddine Ben Brahem, précédemment démis de ses fonctions par le président Abdelmadjid Tebboune.

R.N

CPA

Lancement en janvier d'une plateforme dédié aux opérations boursières

Le Crédit populaire d'Algérie (CPA), a annoncé jeudi dans un communiqué, le lancement en janvier prochain de sa plateforme numérique destinée à la passation des ordres d'achat et de vente à la Bourse d'Alger, par voie électronique. Baptisée "CPA-Moussahim", cette nouvelle solution permet aux clients adhérents de "gérer de manière efficace et sécurisée leurs ordres d'achat ou de vente des titres, à distance, ainsi que la consultation de leurs avoirs titres", selon le communiqué.

Cette plateforme s'inscrit dans "les efforts fournis par la banque dans le cadre de la digitalisation des services et des processus" et vise à "élargir l'accès au marché financier à tous types d'investisseurs en offrant une expérience digitale, alliant performance, simplicité et sécurité".

Grâce à ses fonctionnalités numériques, "CPA-Moussahim" permet aux utilisateurs de "gérer une diversité d'instruments financiers, notamment les actions et les obligations offrant ainsi une flexibilité dans la gestion de leurs portefeuilles", ajoute la même source.

R.E

SECTEUR DE LA PÊCHE À JIJEL

Présentation des opportunités d'investissement offertes

La direction de la pêche et de l'aquaculture de la wilaya de Jijel a organisé jeudi une journée ouverte sur le secteur sous le thème "la pêche et l'aquaculture, des portes vers l'entrepreneuriat bleu". Dans une déclaration à l'APS, le directeur du secteur, Omar Sayah Djebor, a indiqué cette journée, organisée au siège de la direction en coordination avec l'antenne locale de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (NESDA) et la chambre locale de la pêche et de l'aquaculture, vise à "attirer davantage d'investissement et susciter une nouvelle dynamique dans ce secteur". L'initiative présente, a-t-il ajouté, les opportunités d'investissement offertes dans ce secteur dans la wilaya ainsi que les mesures incitatives et le soutien accordé par l'Etat aux investisseurs. La rencontre, a-t-il indiqué, a présenté les avantages et facilités accordés aux jeunes pour créer des entreprises dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, intégrer l'innovation technologique et la numérisation et consolider la sécurité alimentaire, le développement durable et la diversification des sources de protéines animales.

L'occasion a donné lieu à la tenue d'une exposition et la présentation d'explications par les partenaires du secteur dont l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat, la Caisse nationale de mutualité agricole, l'Agence nationale de gestion du microcrédit, la Caisse nationale d'assurance chômage et l'Agence algérienne de promotion de l'investissement.

R.E

SONATRACH

Adoption du budget 2026 et du plan de développement 2026-2030

L'Assemblée générale ordinaire (AGO) de Sonatrach a adopté le budget annuel du groupe pour 2026 et le plan de développement à moyen terme pour 2026-2030, visant à renforcer les activités d'exploration et de production et à développer les industries de transformation, notamment le raffinage et la pétrochimie, afin de

couvrir les besoins du marché national et de soutenir les capacités d'exportation, a indiqué jeudi un communiqué du ministère des Hydrocarbures et des Mines. Présidés par le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures et des Mines, M. Mohamed Arkab, les travaux de l'Assemblée générale ordinaire du

groupe se sont déroulés en présence du ministre des Finances, M. Abdelkrim Bouzred, du gouverneur de la Banque d'Algérie, M. Salah Eddine Taleb, du représentant de la Présidence de la République, M. Faouzi Amokrane, du PDG de Sonatrach, M. Noureddine Daoudi, et des membres du Conseil d'administration du groupe.

Les travaux ont également porté sur les efforts de Sonatrach en matière de gouvernance, de numérisation et de transition énergétique, avec la réaffirmation de l'engagement du groupe à respecter les normes internationales, notamment en ce qui concerne la réduction de l'empreinte carbone et la baisse des émissions.

R.E

FONCIER AGRICOLE

Le nouveau projet de loi prochainement soumis au Gouvernement

Une commission sera dépêchée pour enquêter et prendre les mesures nécessaires si les faits étaient avérés, soulignant que "le rôle de l'administration est d'accueillir les agriculteurs et de faciliter leurs démarches, et non l'inverse".

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, M. Yacine El-Mahdi Oualid, a indiqué, jeudi à Alger, que le nouveau projet de loi organisant le foncier agricole sera prochainement soumis au Gouvernement, précisant que ce texte vise à unifier les procédures et à lever les entraves rencontrées par les agriculteurs et les investisseurs. Au cours d'une séance plénière de questions orales au Conseil de la nation, présidé par le président de l'institution, M. Azouz Nasri, en présence de membres du Gouvernement, le ministre a précisé que le projet de loi organisant le foncier agricole, élaboré par une commission nationale pour "résoudre tous les problèmes liés au foncier agricole et unifier les procédures", sera soumis au Gouvernement "dans les prochains jours".

En réponse à la question d'un sénateur sur certaines pratiques au niveau de la Direction des services agricoles de la wilaya d'Ouled Djellal, le ministre a indiqué qu'une commission sera dépêchée pour enquêter et prendre les mesures nécessaires si les faits étaient avérés, soulignant que "le rôle de l'administration est d'accueillir les agriculteurs et de faciliter leurs démarches, et non l'inverse".

Dans le même contexte, M. Oualid a rappelé les mesures prises au profit des agriculteurs dans différentes filières, en particulier les facilités prévues pour l'acquisition de semences. Evoquant les me-



sures prises pour développer et préserver le cheptel, le ministre a fait savoir que ses services ont entamé l'élaboration d'un projet de texte législatif visant à organiser la filière de l'élevage, qui permettra de lancer une opération d'identification numérique du cheptel à l'échelle nationale et de criminaliser l'abattage d'agnelles. Il a également affirmé que les services centraux et locaux du secteur accordent une importance majeure aux programmes de couverture vétérinaire, notamment à travers la fourniture de vaccins à titre gratuit. Cette année, a-t-il précisé, plus de

14.917.000 têtes, dont 12.882.000 ovins, ont été vaccinées contre la peste des petits ruminants à l'échelle nationale. De plus, le secteur s'emploie à approvisionner les éleveurs en orge fourragère, a-t-il poursuivi, faisant état de l'attribution de plus de 1.615.000 quintaux en 2024, distribués à plus de 97.000 éleveurs à l'échelle nationale. Cette année jusqu'au 23 décembre, plus de 1.972.000 quintaux d'orge fourragère ont été distribués à plus de 110.000 éleveurs à travers le pays, a ajouté le ministre.

Synthèse : S.A.K

RELANCE DES UNITÉS INDUSTRIELLES RÉCUPÉRÉES

Un "projet économique global" pour relancer l'industrie nationale

Le ministre de l'Industrie, Yahia Bachir, a affirmé, jeudi au cours d'une visite de travail et d'inspection à Guelma, que la relance des unités industrielles récupérées dans le cadre de la lutte contre la corruption "n'est pas simplement la relance d'une activité à l'arrêt, mais un projet économique global".

Le ministre, intervenant dans la commune d'El Fedjoudj, dans les locaux de la filiale Céréales et Conserveries de l'Est qui appartenait, auparavant, au groupe "Amor Benamor" avant d'être rattachée au Groupe public agro-industriel AGRODIV en vue de la garantie d'un approvisionnement régulier en matières premières, le respect des normes de qualité et de sécurité alimentaire, et l'assurance d'une interconnexion de ces unités avec les réseaux de distribution et les marchés nationaux".

Il a ajouté que la visite, dans la wilaya de Guelma, de six unités industrielles récupérées dans le cadre des affaires de lutte contre la corruption, "procède de l'approche de terrain adoptée par le ministère, en exécution des directives du président de la République, M. Ab-

delmadjid Tebboune, visant à relancer l'industrie nationale sur des bases économiques solides et à renforcer son rôle dans la création de la richesse et d'emplois, ainsi que dans la réalisation de la sécurité industrielle et alimentaire".

M. Bachir a rappelé, à cette occasion, que "la mission de relance de ces unités récupérées, dans la wilaya de Guelma, spécialisées dans les industries agroalimentaires de transformation, a été confiée au groupe public AGRODIV en vue de la garantie d'un approvisionnement régulier en matières premières, le respect des normes de qualité et de sécurité alimentaire, et l'assurance d'une interconnexion de ces unités avec les réseaux de distribution et les marchés nationaux".

Après avoir écouté un exposé détaillé sur le secteur industriel dans cette wilaya, qui compte 89 unités de production industrielle, dont 10 relevant du secteur public, le ministre de l'Industrie a considéré que "certaines unités in-

dustrielles de nature stratégique, comme l'unité CYCMA de production de cycles et de motocycles, font l'objet d'une attention particulière car elles représentent un modèle pour le développement d'une industrie mécanique nationale compétitive". Lors de la visite de cette entreprise publique économique (CYCMA), au chef-lieu de la wilaya, le ministre a suivi une présentation exhaustive du plan de relance des activités de l'entreprise, avant d'inspecter les différents ateliers dédiés à la production de vélos, de motocycles et de tricycles pour personnes à mobilité réduite.

La visite d'inspection et de travail du ministre de l'Industrie a également inclus certaines unités industrielles récupérées dans le cadre des affaires de lutte contre la corruption, dans les communes d'El Fedjoudj, de Bouati-Mahmoud et d'Aïn Ben Beida, ainsi que l'usine de raffinage de sucre et la zone industrielle de Guelma.

R.E

R.E



SKIKDA

100 ha de forêts pour soutenir la culture de la fraise locale "Lemkerkba"



Une superficie de 100 hectares de terres forestières a été réservée dans la wilaya de Skikda pour soutenir la culture de la variété locale de fraise "Lemkerkba", a-t-on appris jeudi auprès du conservateur local des forêts, Habib-Allah Benhamou.

Intervenant au cours d'une journée d'étude sur la culture de la fraise "Lemkerkba" (la rondelette) tenue à la maison de la culture Mohamed-Serradj de la ville de Skikda, le même responsable a indiqué que pour développer la variété locale de fraise au niveau de la wilaya et valoriser les clairières forestières, une superficie de 100 hectares a été exclusivement réservée à la culture de "Lemkerkba".

Ces espaces forestiers, a-t-il ajouté, "ont

été choisis à travers les communes d'Ain Zouit, de Skikda, de Tamalous et de Kerkera sur la base de critères techniques et les investisseurs souhaitant les exploiter seront tenus de se conformer à un cahier de charges définissant les modalités d'exploitation du sol, les types autorisés d'intervention agricole, les mécanismes de protection du milieu forestier et les mesures préventives à prendre pour éviter tout impact ou détérioration écologique". De son côté, Pr. Amar Foufou, directeur du laboratoire des recherches agronomiques à l'université de Skikda, a indiqué, dans sa communication sur les caractéristiques génétiques et végétales de la fraise "Lemkerkba", que cette dernière est une variété

autochtone de cette wilaya née de son accimatation au sol des hauteurs occidentales de la wilaya et s'affirmant comme l'une des plus délicieuses et succulentes variétés de fraise.

Le directeur des services agricoles (DSA), Rabie Hamzaoui, a souligné que la surface cultivée de fraise au titre de l'actuelle saison a atteint 52 hectares qui devront produire près de 4.100 quintaux.

Il a été également relevé à l'occasion que la variété "Lemkerkba" a développé des caractéristiques génétiques spécifiques au contact du sol et climat de la région.

La wilaya de Skikda cultive d'autres variétés de fraise dont Douglas, Camorosa, Nabila et Sabrina, a-t-on noté.

OUM EL-BOUAGHI**Début de l'opération de déstockage de l'ail**

L'opération de déstockage de l'ail entreposé dans les chambres froides a commencé dans la wilaya d'Oum El Bouaghi, a-t-on appris jeudi auprès de la direction locale des services agricoles (DSA).

Ces quantités d'ail ont été stockées dans des chambres froides de particuliers dans les communes d'Aïn M'lila, d'Ouled Hamla et d'Oum El Bouaghi dans le cadre du système de régulation des produits agricoles de large consommation (SYRPALAC), a précisé à l'APS l'inspecteur de la santé végétale à cette direction, Abdelwahab Boufar.

Sur un total de 9.663,5 quintaux d'ail produit localement ou dans la wilaya voisine de Mila et stockés à Oum El Bouaghi, 2.350 quintaux ont été déstockés à ce jour, selon la même source.

L'objectif du déstockage de l'ail destiné au marché est d'assurer la disponibilité de ce produit et réguler le marché, a souligné M. Boufar qui a affirmé que le prix du kilogramme ne dépasse pas 500 DA conformément à la convention signée entre les entrepreneurs et le ministère de tutelle.

NÂAMA**L'oasis de Tiout s'apprête à accueillir le Camp africain de communication**

L'oasis de Tiout, dans la wilaya de Nâama, se prépare à accueillir le Camp africain de communication et d'échanges des jeunes, prévu du 30 décembre au 2 janvier, ont indiqué, jeudi, les services de la wilaya.

Organisé par le ministère de la Jeunesse, avec la collaboration et la coordination de la wilaya de Nâama, ce camp, placé sous le slogan "La jeunesse d'Afrique : une identité commune et un avenir partagé", réunira quelque 1.200 jeunes, filles et garçons, issus de plusieurs pays du continent africain.

Il s'agit d'une première du genre au niveau de la wilaya. L'événement vise à mettre en valeur les potentialités touristiques et culturelles de l'Algérie en tant que destination de la jeunesse africaine, à renforcer les passerelles de communication et le rapprochement civilisationnel, à soutenir les échanges culturels entre les jeunes africains et arabes, ainsi qu'à promouvoir le tourisme de jeunesse, souligne-t-on.

En prévision de ce rendez-vous, les autorités locales ont mis les dernières retouches afin d'assurer la réussite de cette manifestation, qui se déroulera dans l'espace touristique de l'oasis de Tiout, réputée pour ses paysages naturels mêlant dunes de sable, sources d'eau et couverture végétale.

Les différents secteurs impliqués dans le comité d'organisation, notamment les directions de la Jeunesse et des Sports, du Bâtiment et de l'Urbanisme, la Conservation des forêts et les services de la commune de Tiout, ont également achevé les derniers arrangements nécessaires pour garantir des conditions optimales d'accueil aux délégations de jeunes africains.

BABAR (KHENCHELA)**Lancement de projets d'amélioration urbaine au niveau de 3 lotissements sociaux**

Des travaux d'amélioration urbaine ont été lancés au niveau de 3 lotissements sociaux de la commune de Babar (Khencela), a indiqué, jeudi, le responsable en charge de la gestion de la direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction (DUAC), Kamel Aloui.

Le responsable a précisé, à l'APS, qu'il s'agit des lotissements "Bakhouche Mohamed-Amine" (167 lots de terrains à bâtir), "Sahraoui Mohamed" (50 lots) et "Moussaoui Tahar" (84 lots).

M. Aloui a ajouté que les projets d'amélioration urbaine en cours dans ces trois sites prévoient la réalisation de travaux routiers et de raccordement aux différents réseaux dans des délais variant entre 3 et 8 mois.

Il a également précisé qu'un investissement public de 114 millions de dinars a été consenti, dans le cadre des programmes sectoriels décentralisés (PSD), pour la réalisation de ces projets.

MÉDÉA**Distinction de commerçants pour la qualité de leur service**

Des commerçants exerçant dans différents domaines ont été distingués, jeudi, à Médéa et à Berrouaghia par la direction du commerce de la wilaya, pour la qualité de leurs prestations et leur conformité aux règles régissant l'activité commerciale.

Quatre commerçants exerçant dans les domaines de la restauration rapide, de la pâtisserie, de la vente de produits alimentaires et de la boucherie, et implantés dans le chef-lieu de la wilaya de Médéa ainsi que dans la ville de Berrouaghia, ont été récompensés à l'issu d'un concours de sélection du meilleur commerçant parmi de nombreux établissements de ces deux communes, a fait savoir le directeur local du commerce, Khaled Amara.

L'évaluation s'est basée sur plusieurs critères, notamment l'hygiène, l'aspect esthétique de l'établissement, la présentation du produit, la qualité des prestations et du service offerts à la clientèle, a-t-il précisé.

MASCARA (JOURNÉE D'ÉTUDE)**Le contentieux électronique et son rôle dans l'amélioration de l'action judiciaire**

Le contentieux électronique et son rôle dans l'amélioration de l'action judiciaire ont constitué le thème d'une journée d'étude organisée, jeudi à Mascara, au cours de laquelle les avantages de ce mécanisme ont été mis en avant.

Le président de la Cour de justice de Mascara, Antar Menaouer, a indiqué que le contentieux électronique vise à simplifier les procédures par l'utilisation des technologies pour l'échange des mémoires et le dépôt des documents électroniques, via une plate-forme numérique permettant l'échange des requêtes ainsi que des mémoires dans les affaires civiles.

De son côté, la présidente de la chambre commerciale près la Cour de justice de Mascara, Belbey Nazaï, a souligné que le contentieux électronique en Algérie représente une transformation importante vers la numérisation de la justice, en raison des nombreux avantages qu'il offre, notamment la célérité dans le traitement des affaires, le gain de temps, la facilité d'accès au déroulement des affaires et aux ju-

gements, ainsi que l'accélération des procédures judiciaires.

Elle a ajouté que la technique du contentieux électronique, intégrée dans le Code de procédure pénale, constitue un saut qualitatif dans le développement et la modernisation de l'action judiciaire en Algérie, d'autant plus que ce mode de contentieux a largement ouvert l'accès au numérique et allégé la charge pesant sur les justiciables. Elle a également précisé que le contentieux électronique est un système juridique visant essentiellement à moderniser la justice.

Sa mise en œuvre a débuté en vertu de l'ordonnance 20-04 intégrée au Code de procédure pénale, laquelle prévoit notamment le procès à distance et l'échange électronique des mémoires afin de réduire les coûts pour les justiciables, a-t-elle souligné, indiquant que ce système est appliqué dans les matières civile, administrative et pénale.

La même intervenante a estimé que le contentieux électronique constitue une étape fondamentale vers l'amélioration de l'action judiciaire et la consécration d'une jus-

tice plus rapide, plus efficace et plus transparente.

Pour sa part, la bâtonnière de l'Ordre des avocats de la région de Mascara, Belmhel-Bachar Sabah, a indiqué que son organisation veille à l'inscription de l'ensemble des avocats sur la plateforme numérique, ce qui, a-t-elle affirmé, "permet de faciliter le travail de l'avocat à travers le dépôt des mémoires et des documents en dehors des horaires de travail habituels, en apportant une flexibilité favorisant un traitement rapide de l'ensemble des affaires soumises à la justice".

De son côté, le Procureur général près la Cour de justice de Mascara, Omar Sidhoum, a affirmé que cette journée d'étude annonce un nouveau départ pour l'action judiciaire intégrant la numérisation dans le domaine du dépôt des requêtes.

A noter que cette rencontre a été organisée à l'initiative de la Cour de justice de Mascara, en coordination avec le barreau de l'Ordre des avocats de la région de Mascara, et a vu la participation de magistrats et d'avocats.

TISSEMSILT (RÉSEAU ÉLECTRIQUE)**Raccordement de quatre centres de proximité de stockage de céréales**

Quatre centres de proximité de stockage des céréales, réalisés au cours de l'année 2025 dans des communes de la wilaya de Tissemsilt, ont été raccordés au réseau électrique, a indiqué, jeudi, un communiqué de la Direction de la distribution de l'électricité et du gaz de la wilaya.

Le communiqué précise que les services de la société Sonelgaz ont accordé une attention particulière au raccordement de ces infrastructures dédiées au stockage des céréales, mises à la disposition de la Coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS) de la wilaya, afin de leur permettre d'accomplir leurs missions dans de bonnes conditions, notamment en matière de conservation des céréales.

Les centres des communes de Layoune, Theniet El Had, Bordj Bounâma et Ammari ont été raccordés au réseau électrique, pour une enveloppe financière globale dépassant 2,1 milliards de dinars algériens. L'opération de raccordement se poursuit pour les autres centres, dont la capacité de stockage de chacun est estimée à 50.000 quintaux.

A noter que la wilaya de Tissemsilt a bénéficié de projets de réalisation de sept centres de proximité de stockage des céréales, en plus d'un silo métallique implanté dans la région de Sidi Mansour, commune de Khemisti, d'une capacité de 200.000 quintaux, dans le cadre du renforcement des capacités de stockage de la wilaya.

AÏN TEMOUCHENT

Plus de 1.000 exploitations agricoles raccordées à l'électricité

Un total de 1.050 exploitations agricoles de la wilaya d'Aïn-Temouchent ont bénéficié du raccordement au réseau électrique, a-t-on appris, jeudi du directeur de wilaya de la société de distribution de l'électricité et du gaz (Sonelgaz), M. Rahou Boutekhil. Le même responsable a précisé que, dans ce cadre, 633,17 kilomètres de lignes électriques ont été réalisés, ayant permis d'alimenter en électricité 1.050 exploitations agricoles réparties à travers les différentes communes de la wilaya, depuis le lancement de cette opération en mars 2022.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la concrétisation du programme du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant le raccordement des exploitations agricoles à l'électricité, dans l'objectif de promouvoir le secteur agricole et réaliser l'essor économique escompté, a souligné la même source.

Le même responsable a ajouté que l'opération de raccordement des exploitations agricoles à l'électricité dans la wilaya d'Aïn Temouchent se poursuit, en coordination avec le secteur des Services agricoles de la wilaya, à travers le recensement des exploitations nécessitant de bénéficier de cette prestation.

OULED DJELLAL

Réception de 12 nouveaux forages

Le secteur de l'hydraulique dans la wilaya d'Ouled Djellal s'est renforcé par la réception de 12 nouveaux forages réalisés dans plusieurs communes, a-t-on appris jeudi auprès du directeur local par intérim du secteur.

Dans une déclaration à l'APS, M. Ahmed Djemaï a précisé que deux forages ont été ainsi réalisés dans chacune des six communes de la wilaya (Ouled Djellal, Sidi Khaled, Doucen, Chaïba, Besbès et Ras El Miad).

Quatre de l'ensemble de ces forages dont les projets ont mobilisé 650 millions DA sont entrés en service, a ajouté le même responsable qui a relevé qu'à terme, ces forages contribueront à améliorer la qualité du service public de l'eau.

Le même cadre a fait état en outre de la réception au champ de captage Lamhissar dans la commune de Chaïba de quatre forages, d'un château d'eau d'une capacité de 2.500 m³ et de canalisations de transfert d'une longueur de 21 km dont la réalisation a nécessité 950 millions DA et qui vise à améliorer le service public de l'eau par l'augmentation de la production et son acheminement aux habitants des communes d'Ouled Djellal et Sidi Khaled.

MASCARA

Mise en service d'un projet d'AEP de 11.500 mètres cubes d'eau

Un projet visant à renforcer l'alimentation en eau potable de trois communes de la wilaya de Mascara, avec un volume supérieur à 11.500 mètres cubes d'eau par jour, a été mis en service, jeudi, à l'occasion des célébrations du 71^e anniversaire du déclenchement de la glorieuse Guerre de libération nationale.

L'opération, supervisée par le wali Fouad Aïssi, en compagnie des autorités locales et des représentants de la famille révolutionnaire, concerne les communes de Mascara, Froha et Tizi, indique-t-on.

Elle comprend le forage de deux puits artésiens d'une profondeur variant entre 300 et 400 mètres linéaires, situés dans les communes de Tizi et Froha, ainsi que la réalisation d'une conduite d'adduction d'une longueur de 770 mètres, reliée à deux petites stations de pompage d'une capacité comprise entre 11 et 30 litres/seconde, selon les explications fournies par le directeur de l'hydraulique, Abdelaziz Tayeb.

Ce projet, doté d'une enveloppe financière de plus de 100 millions de dinars dans le cadre du programme sectoriel, permettra de fournir plus de 11.500 mètres cubes d'eau potable par jour, contribuant ainsi à améliorer l'alimentation en eau dans les communes concernées, a précisé le même responsable.

Il permettra également d'assurer les besoins en eau des zones urbaines et rurales de ces communes, notamment pendant les périodes de forte demande, a ajouté la même source, indiquant que cette opération portera la dotation moyenne par habitant à 120 litres d'eau potable par jour. De son côté, le chef de l'exécutif de wilaya a souligné, lors de la cérémonie, que ce projet s'inscrit dans le cadre des efforts des autorités locales visant à renforcer l'approvisionnement en eau potable pour les habitants de la wilaya.

Par ailleurs, deux autres projets seront prochainement réalisés, portant sur la réhabilitation d'un réservoir d'une capacité de 500 mètres cubes au village Senaïssa (commune de Tizi) et l'aménagement d'un puits artésien situé près du centre de la même localité, selon la direction de l'Hydraulique.

A noter que les cérémonies commémoratives du 71^e anniversaire du déclenchement de la Révolution ont également été marquées par l'inauguration de plusieurs infrastructures, dont une nouvelle école primaire au village Yāalou (commune de Bouheni), d'une cantine à l'école Gueladi Larbi dans la ville de Mamounia, ainsi qu'un terrain sportif de proximité au village Souahia dans la commune de El-Gāada.

CONSTANTINE

Journée d'étude sur la prévention des drogues et des substances psychotropes

Une journée d'étude et de sensibilisation placée sous le thème "la prévention des drogues et des substances psychotropes", a été organisée jeudi à l'initiative du Forum national pour la réinsertion des repris de justice dans la société civile, sous le slogan "la responsabilité de tous".

Dans son allocution d'ouverture de cette rencontre, organisée sous le patronage du wali de Constantine, M. Abdelkhalak Sayouda, le président du Forum, M. Hichem Chebira, avocat agréé près la Cour suprême, a affirmé que les drogues et les substances psychotropes "constituent une menace réelle pour la sécurité sanitaire et sociale, en particulier au sein des catégories des jeunes et des mineurs".

Il a souligné, à cet égard, que "le législateur algérien a opté pour une approche préventive visant à lutter contre la criminalité par l'adaptation des textes juridiques, et non par la seule sanction de l'auteur de l'infra-

ction". Le même intervenant a ajouté que "la loi relative à la prévention des drogues et des substances psychotropes" a consacré une dimension humaine en considérant le toxicame comme une victime, et en mettant en place des mécanismes permettant son orientation vers la prise en charge thérapeutique avant le recours aux poursuites pénales", estimant que cette orientation est de nature à contribuer à la réduction de la consommation de drogues, à la limitation de la criminalité et à la réinsertion des anciens condamnés au sein de la société civile.

Les travaux de cette journée d'étude ont été ponctués, notamment, par une communication de l'inspecteur principal des brigades douanières à la direction régionale des Douanes algériennes de Constantine, M. Azeddine Chaoui, qui a abordé le rôle de ce corps constitué dans la lutte contre le trafic des drogues et des substances psychotropes, ainsi que par une intervention de Mohamed Nakkar, représentant du secteur des affaires religieuses et des wakfs, axée sur la dimension religieuse et morale du phénomène, et sur l'importance de la sensibilisation et du renforcement des valeurs éthiques dans la prévention de la déviance.

La rencontre a été marquée par la participation de membres du Forum venus de plusieurs wilayas du pays, ainsi que de représentants des secteurs de la santé, des affaires religieuses et des wakfs, et des différents corps constitués. Les participants ont insisté sur la nécessité de renforcer la coordination entre les pouvoirs publics et la société civile, de promouvoir l'action concertée en matière de prévention des drogues, de protéger la société et de consacrer une approche fondée sur l'insertion plutôt que sur l'exclusion.

OULED DJELLAL
Réception de 12 nouveaux forages

Le secteur de l'hydraulique dans la wilaya d'Ouled Djellal s'est renforcé par la réception de 12 nouveaux forages réalisés dans plusieurs communes, a-t-on appris jeudi auprès du directeur local par intérim du secteur.

Dans une déclaration à l'APS, M. Ahmed Djemaï a précisé que deux forages ont été ainsi réalisés dans chacune des six communes de la wilaya (Ouled Djellal, Sidi Khaled, Doucen,

Chaïba, Besbès et Ras El Miad).

Quatre de l'ensemble de ces forages dont les projets ont mobilisé 650 millions DA sont entrés en service, a ajouté le même responsable qui a relevé qu'à terme, ces forages contribueront à améliorer la qualité du service public de l'eau.

Le même cadre a fait état en outre de la réception au champ de captage Lamhissar dans la commune de Chaïba de quatre forages, d'un château d'eau d'une capacité de 2.500 m³ et de canalisations de transfert d'une longueur de 21 km dont la

réalisation a nécessité 950 millions DA et qui vise à améliorer le service public de l'eau par l'augmentation de la production et



son acheminement aux habitants des communes d'Ouled Djellal et Sidi Khaled.

CAN 2025 - POUR ÉVITER LES STADES VITE ET AUGMENTER LES AFFLUENCES

La CAF autorise l'accès gratuit aux rencontres 20 minutes après le coup d'envoi

Pour remplir les stades sur les affiches vendant le moins de tickets, la comité d'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations 2025 ainsi que la Confédération africaine de football autorisent l'accès gratuit aux matches 20 minutes après le coup d'envoi. Une mesure qui a permis, lors d'Egypte-Zimbabwe, de passer de moins de 1000 spectateurs à plus de 35000 en fin de match.

Le comité d'organisation marocain de la CAN 2025, avec l'accord de la Confédération africaine de football, autorise l'accès gratuit aux supporters environ vingt minutes après le coup d'envoi, afin de remplir les stades sur certaines rencontres, a appris l'AFP auprès d'une source au sein de la CAF. Mercredi soir, lors du second match disputé dans le Grand stade d'Agadir (45.000 places), opposant le Cameroun au Gabon, les tribunes étaient presque vides alors que les deux équipes s'échauffaient avant le coup d'envoi.

Malgré la pluie incessante sur la ville côtière, elles se sont copieusement remplies au cours de la première période, a constaté un journaliste de l'AFP, pour atteindre une affluence de 35.200 personnes. Cela avait déjà été le cas lors de la victoire de l'Égypte sur le Zimbabwe (2-1) lundi dans la même enceinte, où les hymnes de chaque pays avaient été entonnés devant un petit millier de spectateurs avant que les écrans du stade affichent une affluence officielle de 28.199 spectateurs en fin de rencontre, provoquant par endroit des mouvements de foule difficilement canalisés par les stadiers.

Les matches du Maroc pas concernés

D'autres matches comme RDC Congo-Bénin ou Tunisie-Ouganda, largement documentés par des spectateurs sur les réseaux sociaux avec le slogan "la CAN du peuple", ont connu pareille mesure. Les rencontres du Maroc, toutes prévues à guichets fermés, ne sont, elles, pas concernées. Tout le monde ne trouve pas toujours non plus un précieux sésame: Abdellah Boulmane, professeur d'arabe marocain de 37 ans, a tenté sa chance mercredi après-midi pour assister au match Algérie-Soudan (3-0) à Rabat après avoir entendu qu'il était possible d'entrer sans billet.

La rencontre était pourtant annoncée à guichets fermés. "J'ai attendu, mais il y avait énormément de monde... Et il pleuvait, donc je suis parti", a-t-il confié à l'AFP. La billetterie et le remplissage des stades est un enjeu important pour les organisateurs marocains de la CAN 2025. Le Maroc s'est fixé une double mission : remporter un titre qui lui échappe depuis 50 ans et offrir une organisation parfaite avant d'accueillir le Mondial 2030 conjointement avec l'Espagne et le Portugal.

AFP

FOOT

L'ancien joueur de Nottingham Forest, John Robertson, est décédé à 72

L'ancien ailier écossais John Robertson, à la fois surnommé "le Picasso de notre jeu" et "notre petit gros" par le manager Brian Clough, est décédé à 72 ans, a annoncé jeudi son ancien club de Nottingham Forest, avec qui il avait remporté deux Coupe d'Europe. "Nous avons le cœur brisé d'annoncer le décès de John Robertson, légende de Nottingham Forest et un ami très cher", a indiqué le club dans un communiqué. "Véritable figure de notre club et double vainqueur de la Coupe d'Europe des clubs champions, John restera à jamais dans nos mémoires pour son talent inégalé, son humilité et son dévouement sans faille à Nottingham Forest." Né le 20 janvier 1953 à Lanarkshire, en Ecosse, Robertson a rejoint Nottingham Forest à l'âge de 17 ans. Il a fait quelques apparitions au milieu de terrain jusqu'à l'arrivée de Clough au début de l'année 1975.

John Robertson a été international à 28 reprises avec l'Ecosse (8 buts), disputant notamment les Coupe du monde 1978 et 1982. Il a ensuite rejoint Derby County en 1983, avant de revenir à Nottingham Forest. Il est ensuite devenu entraîneur, travaillant sous les ordres de son ancien coéquipier de Forest, Martin O'Neill, à Wycombe, Norwich, Leicester, Celtic et Aston Villa.

R.S

CAN - "IL FAUT RESPECTER L'AFRIQUE"

La Coupe d'Afrique des Nations tous les 4 ans agace le football africain



11 Manque de respect" contre "attraktivité accrue": la décision de la Confédération africaine de football (CAF) d'organiser la Coupe d'Afrique des nations tous les quatre ans suscite un débat parmi les acteurs de la CAN marocaine. Avec d'un côté les partisans de la mesure et de l'autre les farouches opposants y voyant une concession à la FIFA et aux puissants clubs européens.

C'est un pavé dans la mare qu'a lancé le Sud-Africain Patrice Motsepe, le président de la CAF

samedi à la veille du lancement de l'édition 2025 au Maroc : la Coupe d'Afrique des Nations se disputerait tous les quatre ans et non plus tous les deux ans à partir de 2028, un changement visant à harmoniser le calendrier mondial du football.

Un changement de calendrier compensé par la création d'une nouvelle compétition annuelle inspirée de la Ligue des nations de l'UEFA, adapté au continent africain, qui débutera en 2029.

Parmi les acteurs du football africain présents pour la CAN marocaine et tous surpris par l'annonce, c'est le sélectionneur belge du Mali, Tom Saintfiet, qui a allumé la première mèche en s'en prenant à la CAF et à la FIFA qu'il soupçonne d'être derrière cette décision. "Depuis 1957, l'Afrique organise la CAN tous les deux ans. Mais ils disent maintenant qu'elle aura lieu tous les quatre ans. Ce n'est pas normal. Il faut respecter l'Afrique", a-t-il tonné avant le premier match des Aigles.

Son compatriote, Paul Put, sélectionneur de l'Ouganda, a directement posé la question : "Le problème vient peut-être de la Coupe du monde et de la Coupe du monde des Clubs?", a-t-il feint de s'interroger, se faisant porte-parole de nombreux détracteurs de Gianni Infantino qui accusent le président de la fédération interna-

tionale de football de privilégier ses compétitions aux dépens de la CAN. La FIFA était déjà dans le collimateur des sélectionneurs africains depuis sa décision de retarder d'une semaine la date fixée aux clubs pour qu'ils mettent leurs internationaux à disposition de leur sélection pour la CAN 2025.

Le comité n'a pas été consulté

"La FIFA a décidé que les joueurs doivent jouer leur dernier match en club six ou sept jours avant un grand tournoi. Deux de mes joueurs se sont blessés lors de leurs derniers matches (Sikou Niakaté et Hamari Traoré, NDLR)", a tempêté Saintfiet. "Bien sûr, notre premier devoir va au football africain, mais nous avons aussi un devoir envers les joueurs africains jouant dans les meilleurs clubs en Europe, avait souligné Motsepe samedi. Nous voulons faire en sorte qu'il y ait plus de synchronisation et que le calendrier mondial permette aux meilleurs joueurs africains d'être chaque année en Afrique."

Même au sein de la CAF pourtant, on reproche à Motsepe, en modifiant la fréquence de la CAN, de permettre aux puissants clubs européens - où évoluent la plupart des stars africaines - et à la FIFA de ne plus être contraints de libérer leurs internationaux africains tous les deux ans pendant plus d'un mois. "Le comité n'a pas été consulté avant l'annonce de cette décision. Nous avons été surpris parce qu'elle pose des questions d'organisation qui nécessitent des discussions approfondies avant qu'une décision finale puisse être prise", s'est émué une source au sein du département des compétitions de l'instance auprès de l'AFP. "Organiser deux éditions de la CAN consécutives est extrêmement difficile, d'autant plus que le tournoi de 2027 se déroulera en

été, ce qui signifie que nous ne disposons que de deux très courtes périodes pour organiser les qualifications pour l'édition 2028 si celle-ci doit avoir lieu en début d'année", a-t-elle détaillé. Et si cela s'était déjà produit lors des éditions 2012 et 2013, "à l'époque, poursuit cette source, le tournoi ne comptait que 16 équipes, et non 24, et les qualifications se faisaient par confrontations directes, et non par phases de groupes, ce qui est difficile à reproduire aujourd'hui".

Un nouveau défi pour le staff Les sélectionneurs du continent demandent à voir ce que ce changement de calendrier engendrera réellement. "Avec ce changement et cette nouvelle compétition (la Ligue des nations), il y aura peut-être un nouveau défi pour le staff technique et les joueurs, dans un tournoi du même niveau et devant un public nombreux", a voulu positiver Samir Trabelsi, le sélectionneur tunisien, sceptique a priori. "Il y a des aspects positifs et d'autres moins", a philosophé Walid Regragui, son homologue marocain, ajoutant nostalgique : "le format bi-annuel de la CAN permettait à de nombreuses équipes de progresser et de se développer, ou de se reconstruire rapidement après un échec. Nous sommes bien placés pour le constater." Un peu pris de court, le capitaine algérien, Riyad Mahrez s'est fait le porte-voix des partisans de la mesure. "Je pense qu'elle rendra la compétition plus attractive", a-t-il dit.

AFP

FOOT / CAN-2025 (GR.E)

L es "Verts" entre confiance et vigilance avant le Burkina Faso

Forte de son succès inaugural mercredi face au Soudan (3-0), la sélection nationale de football a rapidement tourné la page pour se projeter sur son deuxième match de la Coupe d'Afrique des nations (CAN-2025), demain, dimanche face au Burkina Faso (18h30), pour le compte du groupe E. Malgré l'ampleur du score lors de la première sortie, les joueurs du coach national Vladimir Petkovic, affichent un discours mesuré et gardent les pieds sur terre, conscients que le plus dur reste à venir.



Au sein du groupe, le mot d'ordre est clair: ne pas s'enflammer. Les joueurs ont déjà mis aux oubliettes le match face au Soudan pour se concentrer pleinement sur le choc à venir contre les "Étalons" du sélectionneur Brama Traoré, vainqueurs de leur côté de la Guinée équatoriale (2-1).

Un adversaire d'un tout autre calibre, réputé pour sa solidité, son impact physique et son expérience des grands rendez-vous continentaux.

Capitaine et leader du vestiaire, Riyad Mahrez a résumé l'état d'esprit qui anime les Verts à l'approche de cette affiche dé-

terminante: "Un autre match arrive face au Burkina Faso, nous devons hauser notre niveau de jeu pour espérer gagner", a-t-il déclaré lors de la conférence de presse, à l'issue du match face au Soudan, appelant à davantage d'exigence et de concentration.

UN ENJEU DE TAILLE

Sur le plan des confrontations directes, l'Algérie devra également composer avec un récent passé peu favorable face aux Burkinafobés. Les "Verts" restent en effet sans victoire lors de leurs trois dernières oppositions contre les "Étalons", une série qui rappelle

la difficulté de ce rendez-vous. La dernière confrontation remonte à la précédente CAN-2024 disputée en Côte d'Ivoire, où les deux sélections s'étaient quittées sur un match nul (2-2) au stade de la Paix à Bouaké, illustrant une nouvelle fois l'équilibre et l'intensité de ce duel. Ce duel entre deux équipes victorieuses lors de la première journée pourrait déjà peser lourd dans la course à la première place du groupe. Pour l'Algérie, l'enjeu est double: confirmer les bonnes intentions affichées lors de l'entrée en lice et franchir un premier test de taille face à une sélection

burkinabè redoutable. A ce stade de la compétition, les Verts savent que seule une performance aboutie leur permettra de poursuivre leur marche en avant avec ambition et sérénité. Dans l'autre match du groupe E, la Guinée équatoriale et le Soudan, battus d'entrée, s'affrontent avec l'objectif commun, de relancer leurs chances de qualification. Pour rappel, les deux premiers de chaque groupe, ainsi que les quatre meilleures troisièmes, se qualifient pour les huitièmes de finale. R.S

FOOT / CAN-2025

Mahrez, Jackson et Achouri en tête du classement des buteurs après la première journée

Football-Afrique-Algérie-CAN2025

RABAT, 25 déc 2025 (APS) - Trois attaquants dont l'international algérien Riyad Mahrez, sont en tête du classement des buteurs à l'issue de la première journée de la Coupe d'Afrique des nations de football CAN-2025, en signant chacun un doublé.

Cadre expérimenté de la sélection algérienne, le capitaine Riyad Mahrez a marqué les esprits en inscrivant deux buts contre le Soudan (3-0), dont le

premier après 1 minute et 21 secondes de jeu, rappelant son influence et sa capacité à faire la différence dans les moments clés.

Outre Mahrez, deux autres joueurs ont réussi un doublé lors de la première journée, à savoir le Tunisien Elias Achouri et le Sénégalais Nicolas Jackson, contre respectivement l'Ouganda (3-1) et le Botswana (3-0).

Buteur lors de la dernière journée de la Ligue des champions européenne contre Villarreal (3-2), l'attaquant tunisien Achouri,

sociétaire du FC Copenhagen (Danemark), a mis à profit son efficacité offensive au service des "Aigles de Carthage". Buteur lors des trois derniers matchs du Sénégal, Nicolas Jackson, l'attaquant du Bayern Munich, a poursuivi sur cette lancée pour son premier match de la CAN face au Botswana. L'attaquant des "Lions" a inscrit un doublé, apportant une contribution décisive à l'entrée en matière victorieuse de son équipe. Plusieurs autres joueurs majeurs attendus dans cette CAN

se sont également montrés décisifs devant le but. C'est le cas de l'Egyptien Mohamed Salah. La star de Liverpool a trouvé les filets contre le Zimbabwe, de même que le sociétaire de Manchester City, Omar Marmoush. Lyle Foster (Afrique du Sud), Samuel Moutoussamy (RD Congo), Ademola Lookman (Nigeria) et Amad Diallo (Côte d'Ivoire) se sont eux aussi illustrés en trouvant le chemin des filets lors de cette première journée, où plusieurs stars attendues ont été au rendez-vous R.S.

FOOT / LIGUE 1 (14E JOURNÉE)

Le MCA à un point du titre hivernal, lutte acharnée pour le podium

La 14e journée de la Ligue 1 Mobilis de football offrira aux amateurs de la balle ronde quelques affiches de choix, dont celle du solide leader, le MC Alger qui bouclera cette avant-dernière journée de la phase "aller", à domicile devant l'ES Sétif, avec l'objectif d'assurer le titre de champion d'hiver, au moment où les poursuivants tenteront de conforter leur position sur le podium d'honneur.

Le MCA (1er - 28 pts) qui a consolidé sa première place au classement à l'issue de sa courte, mais précieuse victoire mardi soir, devra faire l'ES Ben-Aknoun (1-0), accueillera, cette fois-ci, au stade de Douéra, l'ES Sétif (11e - 15 pts), auréolé de son récent succès devant la JS Kabylie (1-0). Une probable victoire du "Doyen" lui assurerait non seulement le titre hiver-

nal, avec en sus, deux matches en retard. Pour "l'Aigle noir", son objectif principal consiste à s'éloigner rapidement de la zone de turbulences. L'USM Alger (2e - 22 pts) se trouve depuis quelques semaines sur une courbe ascendante, comme le confirme son dernier succès à domicile face au MB Rouissat (2-0). Les "Rouges Noirs", qui croient toujours en leurs chances de jouer le titre cette saison, effectueront un périlleux déplacement à Bejaïa, pour y affronter une volontaire équipe de l'OA. Akbou (3e - 21 pts). Cette dernière se mord les doigts d'avoir raté un authentique exploit à Alger, face au CR Belouizdad (match en retard). Menanti 2-1 dans les ultimes instants du match, le club albakousien s'est effondré en encaissant deux buts en deux minutes,

laissez filer une victoire historique. La rencontre OA-USMA sera ouverte à tous les pronostics et offrira au vainqueur l'enviable place de dauphin. Le MC Oran (3e - 21 pts) jouera également un "big match" à domicile face au CR Belouizdad (8e - 17 pts) avec l'envie d'assurer sa place sur le podium. Les Oranais, difficiles à manier au stade Miloud-Hadefi, devraient se méfier du club algérois, capable de réagir à tout moment, comme ce fut le cas dernièrement face à l'OA (3-2). Comptant deux matches en retard, les camarades de Keddad n'ont pas encore dit leur dernier mot.

L'ES Bel Aknoun (8e - 17 pts), battue petitement mardi soir par le MCA, se rend à Mostaganem pour y défier l'ESM (15e - 9 pts), actuellement relégable et qui doit absolument l'emporter pour s'éloigner de la zone rouge. Le MB Rouissat (10e - 16 pts) se déplacera pour la 2e fois consécutive à Alger pour y affronter, cette fois-ci, le Paradou AC (13e - 13 pts). Le nouveau promu, premier tourbeur du leader, MCA, tentera de confirmer face aux "Pacifistes", intraitables à domicile et qui ont un besoin urgent de points pour éviter le naufrage. Enfin, la JS Kabylie (11e - 15 pts), où rien ne va plus, accueillera à Tizi-Ouzou un mal-classé, en l'occurrence l'ASO Chlef (13e - 13 pts). Les camarades de l'Excellent Akhrib, dos au mur, n'ont plus droit à l'erreur s'ils veulent sauver leur saison après leur élimination en Coupe d'Algérie. Les gars de Chlef, mal lotis, tenteront, eux, l'exploit loin de leurs bases.

FOOT / LIGUE 1 MOBILIS
(MISE À JOUR - 8E J)

Victoire du CR Belouizdad devant l'ES Sétif (3-1)

Le CR Belouizdad s'est imposé devant l'ES Sétif sur le score de 3 à 1 (mi-temps : 0-0), en match de mise à jour de la huitième journée du Championnat de Ligue 1 Mobilis de football, disputé jeudi soir au stade 5 juillet d'Alger.

Les buts du CRB ont été inscrit par Laouafi (63'), Boussour (76') et Ben Hammouda (90'+2'), alors que Djahnit (85') a réduit le score pour l'ESS.

A la faveur de cette victoire, le CRB (20 pts) rejoint l'USM Khencela à la cinquième place du classement, alors que l'ES Sétif (15 pts) occupe le 11e rang avec la JS Kabylie.

Dans les autres rencontres de mise à jour du calendrier de la Ligue 1 Mobilis, disputées lundi et mardi, l'USM Alger a battu le MB Rouissat (2-0) et le MC Alger s'est imposé devant l'ES Ben Aknoun (1-0).

Résultats et classement à l'issue des matchs de mise à jour :

Lundi, 22 décembre 2025 (8e journée) : USM Alger - MB Rouissat 2-0

Mardi, 23 décembre 2025 (3e journée) : MC Alger - ES Ben Aknoun 1-0

Jeudi, 25 décembre 2025 (8e journée) : CR Belouizdad - ES Sétif 19h30

Classement : Pts J 1). MC Alger 28 11 2). USM Alger 22 13 2). O. Akbou 21 13 -. MC Oran 21 13 5). CR Belouizdad 20 12 --) USM Khencela 20 13 7). JS Saoura 19 13 8). CS Constantine 18 12 9). ES Ben Aknoun 17 12 10). MB Rouissat 16 12 11). JS Kabylie 15 11 --). ES Sétif 15 13 13). Paradou AC 13 13 --). ASO Chlef 13 13 15). ES Mostaganem 9 13 16). MC El Bayadh 3 13. R.S

RUGBY
Un tournoi national à sept aujourd'hui à Alger

Un tournoi national de rugby à sept (catégories U18 et seniors garçons) aura lieu, aujourd'hui, au stade Omar-Hammadi à Alger, a-t-on appris, jeudi, auprès de la Fédération algérienne de rugby. Cette manifestation sportive, organisée par la Fédération algérienne de rugby en collaboration avec la direction de la jeunesse et des sports locale, regroupera six clubs en catégories U18 et dix clubs en séniors, issus des wilayas d'Alger, Bejaïa, Blida, M'sila, Sidi Bel-Abbes et Oran. Les équipes participantes seront réparties en deux groupes, les deux premières de chaque poule se qualifieront pour les 1/2 finales.

COLONISATION À GAZA

Un expert de l'ONU appelle à des sanctions contre Israël

Le rapporteur spécial des Nations unies sur l'ordre international, George Katrougalos, a déclaré que les récentes déclarations israéliennes concernant la création de colonies de peuplement dans la bande de Gaza constituent une violation manifeste du droit international.

Il a affirmé que « la déclaration du ministre israélien de la Défense sur l'établissement de colonies à Gaza viole le droit international ». Il a insisté sur la nécessité de passer des condamnations politiques à des mesures concrètes, appelant à tenir Israël responsable de ses violations.

Le ministre israélien de la Défense, Israel Katz, a renouvelé jeudi ses menaces, affirmant que Tel-Aviv « ne quittera jamais » la bande de Gaza et qu'elle y établira une zone de sécurité tampon ainsi que des colonies dans le nord du territoire.

Lors de la conférence intitulée « Israël ne quittera jamais la bande de Gaza », rapportée par le journal israélien Haaretz, il a ajouté : « Il y aura une vaste zone de sécurité entourant la bande de Gaza. »

Katrougalos a déclaré que « les condamnations verbales ne suffisent pas pour mettre fin aux violations israéliennes du droit international », ajoutant qu'« il faut imposer des sanctions à Israël et interdire l'exportation d'armes vers ce pays ».

Le rapporteur onusien a également évoqué ce qu'il a qualifié de traitement préférentiel dont bénéficie Israël sur la scène internationale, estimant que cela consacre une politique d'impunité.

Il a par ailleurs critiqué ce qu'il considère comme une évidente double norme dans l'application de la justice internationale, soulignant l'absence de poursuites juridiques à l'encontre des dirigeants israéliens. Il a précisé que « la double norme internationale est



flagrante dans le fait que les dirigeants israéliens ne comparaissent pas devant la Cour pénale internationale ».

Depuis des décennies, les autorités palestiniennes demandent à la communauté inter-

nationale de faire pression sur Israël afin de mettre fin à la colonisation des territoires occupés, que les Nations unies considèrent comme « illégale ».

R.I

GHAZA

De violents bombardements sionistes sur Khan Younes

Les avions de guerre de l'armée sioniste ont mené vendredi de violents bombardements sur la ville de Khan Younes, au sud de la bande de Ghaza, causant d'importantes destructions, a rapporté l'agence de presse palestinienne Wafa. Selon des sources locales, citées par Wafa, l'armée sioniste a

effectué au moins quatre frappes aériennes visant les secteurs est et sud de Khan Younes.

Dans le même temps, des hélicoptères de l'armée sioniste ont bombardé à Rafah, toujours au sud de l'enclave palestinienne, plusieurs quartiers de la ville, entraînant des dégâts matériels incom-

mensurables. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord de cessez-le-feu dans la bande de Ghaza, le 10 octobre dernier, au moins 406 Palestiniens sont tombés en martyrs et plus de 1 118 autres ont été blessés, selon les autorités de santé palestiniennes.

IMPOSÉES PAR L'ENTITÉ SIONISTE

Médecins du Monde dénonce les nouvelles règles d'enregistrement d'ONG

L'organisation Médecins du Monde a dénoncé, jeudi, les nouvelles règles d'enregistrement des ONG, imposées par l'entité sioniste, soulignant que la remise en cause croissante du travail des organisations humanitaires dans la bande de Ghaza, s'inscrit dans une stratégie de « délégitimation » de long terme. « Aujourd'hui (l'entité sioniste) est dans un processus de délégitimation des ONG qui n'est pas nouveau », a déclaré son président Jean-François Corty, évoquant en premier lieu les pertes humaines.

Selon le président de cette ONG, ce processus de délégitimation a commencé par « le fait de nous tuer ». Ensuite, il a continué par le fait d'empêcher que l'aide rentre de manière proportionnée pendant deux ans ». « Et ça continue encore au-

jourd'hui », a-t-il affirmé. Il a cité notamment les pertes humaines parmi les personnels de l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient), de Médecins du Monde et de Médecins sans frontières. Selon l'ONG, depuis octobre 2023, plus de 400 travailleurs humanitaires et plus de 1 300 professionnels de santé ont été tués à Ghaza.

Le président de Médecins du Monde a mis également en cause les restrictions imposées à l'information. « On crée les conditions de rendre plus difficile le travail, non seulement des journalistes qui ne peuvent toujours pas rentrer, mais aussi des organisations humanitaires », a-t-il avancé, soulignant que ces ONG sont à la fois engagées « dans l'opérationnel » et dans le « témoi-

gnage », ce qui dérange l'entité sioniste.

L'hôpital Al-Awda sans électricité en raison d'une pénurie de carburant.

L'hôpital Al-Awda, sis dans le camp de réfugiés de Nuseirat, au sud de la bande de Ghaza, a été privé d'électricité jeudi soir en raison d'une pénurie de carburant, mettant en danger la vie de dizaines de patients, ont rapporté vendredi des médias palestiniens. « Cet état critique a été atteint suite au refus de l'entité sioniste de permettre l'acheminement des quantités de carburant, pourtant prévues par l'accord de cessez-le-feu, signé le 10 octobre dernier », ont précisé les mêmes sources.

Selon des sources médicales de l'hôpital, « les génératrices se sont complètement arrêtées après avoir épuisé leurs réserves de

carburant », ajoutant que « cette panne de courant a touché tous les services de l'hôpital, à l'exception de ceux disposant de batteries de secours, alors même que les besoins des nouveaux patients et des patients en état critique augmentent ».

La direction de l'hôpital a souligné que « cette coupure de courant a été prolongée et met en danger la vie des patients, notamment dans les services de soins intensifs, de pédiatrie et de chirurgie ». Elle a appelé « les organisations internationales et les agences humanitaires à intervenir immédiatement et à faire pression sur les autorités d'occupation sionistes, afin qu'elles autorisent l'acheminement du carburant nécessaire au fonctionnement des génératrices ».

R.I

CISJORDANIE Violentes incursions sionistes et attaques de colons

La Cisjordanie a connu, hier matin, une escalade sur le terrain marquée par des fermes militaires et des incursions simultanées dans plusieurs villes et localités.

Le Croissant-Rouge a indiqué que ses équipes ont pris en charge, hier soir, depuis le centre d'urgence de Bir Nabala, un enfant de 17 ans blessé par trois balles à la main, à la poitrine et à la jambe, après que les forces d'occupation ont ouvert le feu sur lui. Il a été transféré à l'hôpital pour recevoir des soins.

Aux premières heures de ce matin, les forces d'occupation ont fermé le barrage militaire d'Atara, au nord de Ramallah, entravant la circulation des Palestiniens en provenance et à destination des villages et localités du nord-ouest et de l'ouest de la ville, ainsi que de ceux venant des gouvernorats du nord, selon des témoins.

À Hébron, les forces d'occupation ont notifié la démolition de la maison du martyr Imran Al-Atash (18 ans), après avoir fait irruption au domicile de sa famille dans la zone de Wadi Al-Hariya et leur avoir remis l'ordre de démolition. Elles ont également investi les localités de Doura, Idhna et Saïr, se déployant sur les routes et aux abords des habitations.

Dans la localité de Halhoul, au nord d'Hébron, les forces d'occupation ont perquisitionné plusieurs maisons de citoyens, les ont fouillées et saccagées, et ont apposé des tracts de menaces sur les murs ainsi que sur les portes des commerces et des habitations, sans que des arrestations ne soient signalées.

Dans le nord de la Cisjordanie, les forces d'occupation ont envahi le camp de Balata et la zone de Balata al-Balad, à l'est de Naplouse. Des sources sécuritaires ont indiqué que les forces ont pénétré dans la zone orientale depuis le barrage militaire d'Awarta, ont investi l'ancienne mosquée et plusieurs maisons, qu'elles ont fouillées et saccagées, sans qu'aucune arrestation ne soit rapportée.

A Jérusalem, le gouvernorat a déclaré que les forces d'occupation ont investi les localités d'Al-Jib et de Bir Nabala, où des affrontements ont éclaté, faisant deux blessés par balle et conduisant à l'arrestation de l'un d'eux. Les forces ont également pris d'assaut un centre de santé à Bir Nabala. Dans le même contexte, les forces d'occupation ont maltraité un jeune homme à l'entrée du quartier d'Owais à Ras al-Amoud, dans la localité de Silwan, et ont fermé la route menant au quartier.

Les colons israéliens ont poursuivi leurs attaques et violations contre les biens des Palestiniens.

Des sources locales ont rapporté que des colons ont attaqué la localité de Deir Dibwan, à l'est de Ramallah, envahi une ferme et agressé deux ouvriers en les frappant, avant de voler un troupeau de 150 têtes et de prendre la fuite.

Les mêmes sources ont indiqué que la localité avait déjà été la cible d'attaques répétées de la part de colons extrémistes, incluant le vol de moutons, l'incendie de véhicules et de commerces, ainsi que des agressions contre les habitants.

Environ 750 000 colons vivent dans des centaines de colonies établies sur les terres de la Cisjordanie, dont 250 000 à Jérusalem-Est, et commettent des agressions quotidiennes contre les citoyens palestiniens dans le but de les déplacer de force. En novembre 2025, les colons ont perpétré 621 attaques contre des Palestiniens, leurs biens et leurs moyens de subsistance en Cisjordanie, selon les données de la Commission palestinienne de résistance au mur et à la colonisation.

Depuis le début de la guerre d'extermination dans la bande de Gaza, le 8 octobre 2023, l'armée israélienne et les colons ont tué en Cisjordanie au moins 1 103 Palestiniens, blessé environ 11 000 personnes et arrêté plus de 21 000 autres.

R.I

FESTIVAL NATIONAL DU THÉÂTRE PROFESSIONNEL 2025

"Lear, Roi des sculpteurs", "Carnaval romain" entrent en compétition

Le Théâtre régional de Djelfa est entré en lice, jeudi soir à Alger, au 18e Festival national du théâtre professionnel (Fntp) avec la pièce "Lear, Roi des sculpteurs", une adaptation contemporaine du chef-d'œuvre de Shakespeare, qui explore la condition humaine et le rapport de l'homme au monde qui l'entoure. Mis en scène par Aymen Faytas, sur un texte adapté de "Le Roi Lear", tragédie universelle de l'écrivain et dramaturge anglais William Shakespeare (1564-1616), par Youssef Hassan et un traitement dramaturgique de Layla Benaicha, le spectacle interroge la condition humaine à travers l'histoire d'un sculpteur, devenu vulnérable face ses propres erreurs dans la conception du monde et de son entourage.

Dans une performance collective, saluée par le public, le casting a associé, les jeunes comédiens Abd El Mounaim Kheladi Aymen Bensalah, Ibrahim Khalil Roukiat et Yacoub Benyahia, diplômés de l'Institut supérieur des arts du spectacle (Ismas) qui ont réussi à porter un texte universel adapté à la réalité et au contexte local, où l'amour et le pouvoir se heurtent.

Investis dans un antagonisme apparent, les comédiens se sont donné la réplique autour du sculpteur-roi, personnage principal, rendu par Abd El Mounaim, fidèle à l'essence de "Lear", dans l'œuvre originale, en s'éloignant du modèle européen pour adopter un jeu avec une "touche personnelle".

La scénographie, œuvre de Laid Halis, a consisté en un décor recherché et créatif, dans une approche scénographique qui s'appuie sur



la "réappropriation" culturelle à travers des accessoires utilisés pour reproduire des éléments du patrimoine local de la région de Djelfa. Également, la pièce de théâtre "Carnaval romain", une tragico-comédie aux contours burlesques et de comédie noire du Théâtre régional de Constantine, est entrée, jeudi soir à Alger, en compétition. Le spectacle a été mis en scène par Mouni Boualem, sur un texte de sa plume, adapté de l'œuvre éponyme du dramaturge hongrois Miklos Hubay (1918-2011).

D'une durée de plus d'une heure de temps, "Carnaval romain" est une œuvre profondément humaine qui met en lumière dans le rire et la dérision, la tragédie silencieuse d'une artiste de théâtre ayant connu la gloire dans sa jeunesse, avant de se voir condamnée à finir sa carrière enfermée dans une chambre au cœur même d'un théâtre.

Tant bien que mal, Margit, campée par Raja Houari, survit, habité par ses souvenirs, ses blessures, ses déceptions et sa nostalgie,

en compagnie de son petit chat, seul confident de ses peines et de ses désillusions.

Dans des situations rocambolesques, le spectacle a également été conduit par Chaker Boulemdais (directeur du théâtre), Zaki Ouafek (Zinou le gardien), Aberraouf Boufennaz (le scénariste italien Batoury), Rayane Hamaidi (Adriana), Islem Haderbach (danseur), Farid Zouaoui (Othello) et Rachida Saadallah (Démona).

La scénographie, signée Chahinez Neghouache, dont les éléments fonctionnels ont servi différentes situations, a permis aux comédiens, époustouflants d'énergie, d'occuper tous les espaces de la scène et porter le texte, déclamé en arabe classique, dans un décor minimalist, un éclairage feutré ou vif, selon les tableaux, et une recherche concluante de corpus musicaux assurée par Abdelkader Soufi. Le public qui a savouré tous les moments du spectacle dans la délectation, a eu du bon répondant, à l'issue de cette "belle prestation", de l'avis d'un

spectateur, applaudissant très fort les artistes et l'ensemble du staff de "Carnaval romain".

Sortie en mai 2025 et saluée pour son audace, son intelligence et sa capacité à émouvoir le public, la pièce de théâtre "Carnaval romain" a déjà, en si peu de temps, obtenu plusieurs récompenses, notamment aux Journées Théâtrales de Carthage.

Pour la soirée de vendredi, le Théâtre régional d'Aïn Defla a présenté, vendredi, son spectacle "Elkaf A El Aryan" sur un texte de Bilal Adnan et mise en scène de Aïssa Djakati. Quand au théâtre de souk Ahras, il a présenté sa nouvelle pièce "Khams Nissae wa aaraba" mise en scène par Soumia Ben Abdraou.

Dédiée au comédien, dramaturge et metteur en scène Abdellah Hamlaoui, la 18ème édition du Fntp se poursuit jusqu'au 1er janvier 2026 sous l'intitulé "Le théâtre réduit les distances", avec au programme, 18 pièces en compétition et 8 autres en off, en plus de conférences, master classes et spectacles de rue.

Nouvel an amazigh : Un riche programme arrêté pour les festivités nationales à Beni-Abbes

Validé lors d'une réunion de la commission nationale chargée de l'organisation de l'événement, à Beni-Abbes, le programme des festivités nationales officielles du nouvel an amazigh 2976/2026, prévues du 10 au 12 janvier 2026, comprend une série d'activités culturelles, artistiques et académiques, ainsi que la cérémonie de la 6e édition de la remise du Prix du président de la République pour la littérature et la langue amazighes.

Les activités programmées s'articulent notamment autour de rencontres académiques consacrées au thème "Dimension historique et civilisationnelle de la fête de Yennayer", de spectacles artistiques, ainsi que dépositions d'artisanat traditionnel et de métiers, mettant en valeur la richesse du patrimoine amazigh national. Le programme prévoit également la participation de délégations représentant plusieurs wilayas du pays, illustrant la diversité cultu-

relle amazighe et son apport au renforcement de la cohésion nationale. Des cérémonies de signature d'accords de jumelage figurent aussi à l'agenda, entre les communes d'Igli (Beni-Abbes) et de Beni-Houa (Chlef), ainsi qu'entre Beni-Abbes et Aït-Abbas (Béjaïa).

Ces célébrations coïncideront, par ailleurs, avec l'inauguration prochaine du projet de la ligne ferroviaire reliant Béchar, Beni-Abbes, Tindouf et Gara-Djebilet. Dans ce cadre, une importante délégation de person-

nalités nationales, de journalistes et d'invités participera aux festivités, avec notamment un voyage en train depuis Alger jusqu'à la nouvelle gare d'Abadla, en coordination avec la Société nationale des transports ferroviaires.

Cette initiative vise à célébrer ce projet ferroviaire stratégique, destiné à la valorisation du gisement de fer de Gara-Djebilet, tout en faisant connaître aux invités cette réalisation majeure du pays.

R.C

Concours "Cadets de la culture" à Alger: Remise des prix de 3e édition

Le ministère de la Culture et des Arts a remis les prix de la 3e édition du concours "Cadets de la culture", dédiée à la mémoire de l'écrivain et poète algérien Mohamed Lakhdar Essaïhi (1918-2005). La cérémonie de distinction des lauréats s'est déroulée au Palais de la Culture Moufdi Zakaria, à Alger. S'agissant des "Enfants créatifs" (7-11 ans), trois lauréats ont été primés dans le domaine des œuvres littéraires, dans la catégorie "récit". Il s'agit de Hayat Boudaoud (1er prix), Jana Mama Khelifa (2e prix) et Mouad Amrane (3e prix).

Dans la catégorie "poésie", le jury a décidé de ne pas attribuer les premier et troisième prix, et de décerner le deuxième prix à Yahya Tahach.

Trois autres lauréats ont été primés dans le domaine des œuvres artistiques et plastiques, dans la catégorie "musique". Il s'agit de Maria Saidi (1er prix), Rim Mansour (2e prix) et Leïla Bousmaha (3e prix).

Dans la catégorie "arts plastiques", les trois premiers prix ont été décernés à Saadouli Mohamed Ghilas, Harizi Ayhem Ziad et Boutaba Lamis.

Concernant la "Jeunesse créative" (12-16 ans), le premier prix dans le domaine des œuvres littéraires, dans la catégorie "récit", a été attribué à Midni El Moatassem Billah Wathiq, le deuxième à Boukhedache Hafsa Lilia et le troisième à Benni Nour El Houda. En poésie, les trois premiers prix sont revenus respectivement à Allag Hazar, Benabdallah Ibrahim et Bouchireb Maya.

Dans le domaine des œuvres artistiques et plastiques, dans la catégorie "musique", les lauréats sont Boufateh Ritaj, Saidani Aylan et Brihoum Aya. En "arts plastiques", le premier prix a été décerné à Bousbia Khadija, alors que les deuxièmes et troisièmes prix n'ont pas été attribués.

Pour rappel, les premiers lauréats des différentes catégories recevront 150.000 DA, les deuxièmes 100.000 DA et les troisièmes 70.000 DA.

R.C

Festival national du théâtre pour enfants de Constantine : Clôture de la 21e édition avec la consécration des lauréats

La 21e édition du Festival national du théâtre pour enfants s'est clôturée, jeudi à la Maison de la culture Malek-Haddad de Constantine, par la consécration des spectacles lauréats dans les différentes compétitions.

La cérémonie de clôture de cette édition s'est déroulée en présence d'artistes et de spécialistes du domaine théâtral, ainsi que d'un public nombreux composé d'enfants accompagnés de leurs parents.

Les spectacles en compétition ont mis en évidence une évolution notable du niveau de la production théâtrale destinée à l'enfant, tant sur le plan des textes, de la mise en scène que de la performance artistique.

Les délibérations du jury ont abouti à l'attribution du prix de la meilleure interprétation masculine, exæquo, à la troupe de l'Association "El Thouraya" de Tiaret pour la pièce "Amirat El Wafaa", à la troupe de l'Association culturelle "El Taous" d'Annaba pour la pièce "Walid et la boîte merveilleuse", ainsi qu'à la troupe de l'Association culturelle "Somaya" de Skikda pour la pièce "Les couleurs de la nature".

Le prix de la meilleure interprétation féminine a, pour sa part, été attribué à la troupe de Théâtre Touat de la wilaya d'Adrar pour la pièce "Mimouna et le palais hanté" et à la troupe "El Rih El Dahabi" de Sétif pour la pièce "Mon ami le serpent".

Le Festival organisé sous le slogan "Un rideau qui s'ouvre sur une jeunesse pionnière", s'est également conclu par d'autres distinctions, notamment les prix du meilleur décor théâtral, de la meilleure scénographie, du meilleur texte théâtral, ainsi que celui de la meilleure mise en scène.

ITÉLÉ

TF1 Star Academy

21h10



Le chemin est encore long jusqu'à la finale pour les neuf élèves encore en lice, qui vont une nouvelle fois devoir redoubler d'efforts afin de ne pas voir leur aventure se terminer prématurément.

france•4 Le voyage de Chihiro

20h05



Chihiro quitte sa ville natale pour un nouveau départ. Mais lors d'une halte dans une forêt dense, sa famille tombe sur un étrange tunnel menant à une cité abandonnée, baignée d'une lumière dorée et peuplée de stalles regorgeant de mets somptueux.

6ter

MacGyver

21h10



Sous la direction de Patricia Thornton, MacGyver est entouré d'une équipe dynamique, incluant Jack Dalton et Riley Davis. Ensemble, ils affrontent des menaces variées allant de la cybercriminalité aux complots internationaux.

RMC
STORY

Big Bang Theory

21h55



Amy est confrontée à une réalité dérangeante : la notoriété des aventures amoureuses de Sheldon a dépassé les murs de leur relation. Pendant ce temps, Raj se lance dans un défi personnel ambitieux : vivre sans le soutien financier de son père.

Quotidien National d'Information
Édité par la SARL NATION EDITION
Capital social de 100 000,00 DA

**Directeur général
Omar ATTIA**

**Directeur de la Publication
Mohamed BOUAZDIA**

Impression
Centre : SIA
Est : SIE
Sud : SIA
Ouest : SIO

Distribution
Centre : La Nation
Est : La Nation
Sud : La Nation
Ouest : La Nation

Tous les manuscrits, lettres et tous documents remis
à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire
l'objet d'une quelconque réclamation

LA NATION 14
Samedi 27 Décembre 2025

VISION



france•3 Meurtres à...

21h10



Alors que des meurtres inexplicables secouent une communauté, les enquêteurs, dont la détermination est mise à l'épreuve, doivent plonger dans les sombres archives de l'histoire locale pour découvrir la vérité.

Une suite est officielle : Le phénomène KPop Demon Hunters franchit un nouveau palier fou



Alors qu'il était déjà le film le plus vu de tous les temps sur Netflix et que sa suite se prépare, "KPop Demon Hunters" vient de passer une nouvelle étape marquante.

Réalisé par Maggie Kang et Chris Appelhans, KPop Demon Hunters raconte l'histoire de trois jeunes chanteuses de K-Pop, Rumi, Mira et Zoey. Aux yeux du monde, elles sont connues pour être les membres du groupe Huntrix. Mais elles ont aussi une identité secrète. Car elles sont issues d'une lignée de chanteuses ayant la responsabilité de protéger le Homoon, une barrière magique invisible des humains mais essentielle pour empêcher l'arrivée de démons dans notre monde. Les abonnés Netflix ont pu découvrir KPop Demon Hunters le 20 juin dernier. Depuis cette date, ils ont été très nombreux à la faire. Car le long-métrage a connu un succès monumental, allant même jusqu'à devenir le plus vu de tous les temps sur Netflix. Après 91 jours il avait été visionné 325,1 millions de fois ! Au début du mois d'octobre, KPop Demon Hunters a battu un autre record en étant resté pendant longtemps dans le top 10 des films anglophones les plus vus sur Netflix. Et il a maintenant passé une nouvelle étape marquante. Sur son compte X, Netflix vient d'annoncer que le film avait été vu plus de 500 millions de fois depuis sa sortie ! Le long-métrage de Maggie Kang et Chris Appelhans est donc parvenu à atteindre 500 millions de vues en un petit peu plus de six mois. Une performance folle qui prouve encore une fois sa popularité ainsi que sa longévité.

Face à un tel succès du film dans le monde, il aurait été très surprenant de ne pas voir de suite des aventures de Rumi, Mira et Zoey. Justement, KPop Demon Hunters 2 est en développement depuis le début du mois de novembre.

Ce second volet sera une nouvelle fois réalisé par Maggie Kang et Chris Appelhans. On ne connaît pas encore la nature de son histoire. Mais il ne devrait être dévoilé qu'en 2029. D'ici-là, le premier film pourra continuer à accumuler les vues.

tmc
21h09

Joséphine, ange gardien



Joséphine a pour mission de secourir Les Folies d'Alfredo, un cabaret parisien au bord de la faillite. La troupe se produira devant une salle à moitié vide. =

france•5 Columbo

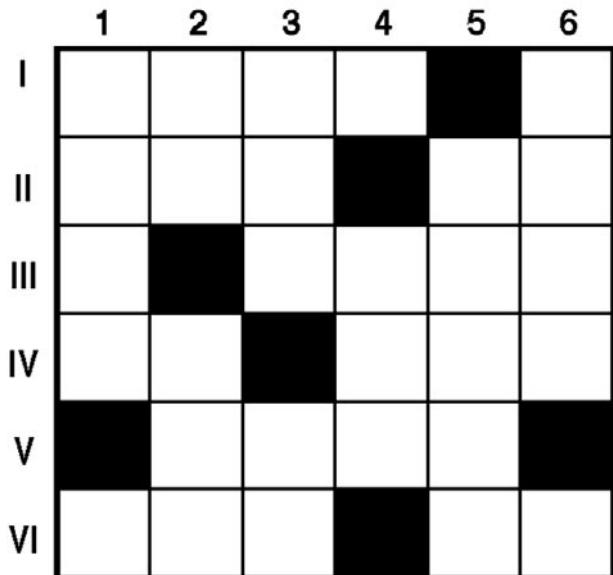
21h15



Dans un contexte de tensions croissantes au sein de l'école militaire Haynes, le colonel Rumford, désireux de préserver la tradition, se retrouve face à une décision du conseil d'administration visant à transformer l'établissement en lycée mixte.

Siège social
03, rue Ali Boumendjel, Square Port-Saïd, CASBAH
Siège de la rédaction
03, rue Ali Boumendjel, Square Port-Saïd, CASBAH
Tél/Fax : 023 46 32 76
Email: lanationquotidien@gmail.com -
Site: www.journal-lanation.com
RIB : BDL 005 00170 4002162000 18

Nombres croisés



HORIZONTALEMENT

I. Cette année-là, on a marché sur la Lune. II. Puissance de 2. Nombre d'années nécessaires aux noces de cristal. III. Longueur en km du fleuve Nil. IV. Département du Puy-de-Dôme. Un petit modèle de la gamme Peugeot. V. Altitude estimée de l'Everest. VI. Nombre de coups à faire pour bien s'amuser. C'est vraiment nul !

VERTICALEMENT

1. Carré de 36. 2. Département du Val-d'Oise. Dernier-né de la gamme Airbus. 3. Un chiffre apocalyptique. Un certain nombre de jours pour faire le tour du monde. 4. Puissance de 5. 5. Indispensable à savoir pour que le courrier arrive à la Rochelle. 6. Marignan !

Grille muette N° 1191

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Horizontalement

1 Frère pauvre à l'extrême.2 Mélanges équimoléculaires de deux énantiomères.3 Présence de propanone dans un liquide jaune ambré.4 Métal de transition.- Près de Manzano.5 Siffleur.- Producteur de protéines insecticides.6 Ville connue pour son pot...- Nation kelossienne.7 Débonnaire pour l'Astronome.- Bête de Stevenson.8 Comme le buisson ardent.- Vertisol.9 Parleriez trop...- Chemises brunes.10 Constituées d'un mésothélium et d'un tissu conjonctif aréolaire sous-jacent.

Verticalement

1 Pris, ils sont muets.2 Fait de la science comparative.3 En chanson ou au tennis.- Verbe de concert.4 A de gros avantages.5 Ville de circuit.- Hitler au théâtre, pendu par les pieds!6 Séneçons ornementaux au feuillage grisâtre.7 Le hyracothérium, il y a fort longtemps, par exemple.- De commune à muse nietzschéenne.8 Digne lui est proche.- Signe artistique de reconnaissance.9 Sarde ou roumains.- Il fait parfois moins, mais c'est toujours un plus!10 À côté, pas du bon côté.

Mots croisés grille N° 1191

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Horizontalement

1 Presque purificateurs.2 Ne se mouille pas, au contraire de l'ancre.3 Accortes.- Unité étrangère.4 Ont de l'intuition (féminine).5 ...va sano?- Aller ensemble.6 Ville togolaise.- H.7 Se plia un peu.- Lucet au son.8 Rivière brésilienne.- Souffris.9 Périodes de chasse au gros gibier... quand vient la fin de l'été.10 On y fait le plein à Dakar (mais pas à Paris).

Verticalement

1 Tierce dans le milieu.2 Font de la concurrence loyale.3 Poète roumain, prisonnier au château des aveugles.- Du 64 au temps anglais.4 Produit du chancre.5 Modérera.- L'alpha géorgien.6 Graisse la laine.- Tapeur guadeloupéen ou piton, réunionnais, par exemple.7 Uuu ou en cultivent des vertes et des pas mûres!- En noir et blanc ou en Écosse.- Matériau de construction répandu, pas en Italie ou en Italie.8 Fait une belle jambe, en partie.- Vieille conscience.9 Inférieur au Supérieur.- Ville des Pouilles.10 Caresse dans le sens du poil.

NÂAMA

Le moudjahid Laâoun Mohamed inhumé au cimetière de Dhalaâ

La dépouille du moudjahid Laâoun Mohamed, décédé à l'âge de 90 ans, a été inhumé jeudi après-midi au cimetière de Dhalaâ, dans la commune d'Aïn Sefra, wilaya de Nâama, a indiqué la Direction locale des moudjahidine et des ayants-droit. Les funérailles se sont déroulées dans une atmosphère de recueillement solemnel, en présence d'un grand nombre de personnes venues présenter leurs condoléances, ainsi que de représentants de la famille révolutionnaire de la wilaya. Né en 1935 dans la commune de Beni-Ounif, wilaya de Béchar, Laâoun Mohamed a rejoint les rangs de l'Armée de libération nationale (ALN) en 1957, au niveau de la 8e région de la Wilaya historique V. Il a poursuivi son engagement dans la lutte contre le colonisateur français jusqu'à l'indépendance nationale, le 5 juillet 1962, contre les responsables du service du patrimoine historique et culturel de la même direction.

RENFORCEMENT DE LA COUVERTURE POLICIERE Inauguration de nouvelles Sûretés urbaines dans plusieurs wilayas

Les autorités sécuritaires, en coordination avec les autorités locales, ont procédé à l'inauguration de nouvelles Sûretés urbaines dans plusieurs wilayas, en vue de consolider l'ordre public et de prévenir la criminalité, a indiqué, jeudi, un communiqué du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports. La création de ces structures de sécurité s'inscrit dans le cadre "des directives générales de M. Sayoud et du programme stratégique de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), visant à moderniser le système de sécurité et à rapprocher les services de sécurité du citoyen, renforçant ainsi

l'efficacité du travail sur le terrain et contribuant à la prévention de la criminalité sous toutes ses formes", a précisé le communiqué.

MASCARA

Quatre personnes arrêtées dans une affaire de détournement de fonds

Les services de sûreté de la daïra de Sig, dans la wilaya de Mascara, ont récemment procédé à l'arrestation de quatre personnes impliquées dans une affaire de détournement de fonds publics au sein d'un bureau de poste de la ville de Sig, a indiqué, hier, un communiqué du bureau de communication et des relations publiques de la sûreté de wilaya. Le communiqué a précisé que les faits de l'affaire remontaient à la réception par les services de police d'un signalement émanant de l'unité de wi-

la de l'entreprise "Algérie-Poste", faisant état d'un déficit financier dépassant 50,1 millions de DA, découvert lors d'une opération de passation de consignes entre le chef du centre postal de la ville de Sig et la caisseure du même centre. Après confirmation de l'existence d'une anomalie financière à la suite du contrôle de la liquidité dans la chambre forte, le procureur de la République près le tribunal de Sig a été informé et a ordonné l'ouverture d'une enquête. Les investigations menées par les services de police ont abouti à l'arrestation du principal suspect, à savoir le chef du centre postal de Sig, avec la saisie d'une somme de 256.000 DA à son domicile de fonction. Les enquêtes ont révélé que ce dernier avait dissimulé une somme de 10 millions de DA chez l'un de ses proches, lequel a été arrêté et la somme détournée récupérée. Le fils du principal suspect a également été interpellé, après qu'il a été établi qu'il avait acquis un véhicule de tourisme à l'aide de fonds détournés. Les investigations ont également montré que

principal suspect avait acheté un logement pour une valeur de 10,3 millions DA, et ont permis d'identifier un quatrième suspect résidant dans la ville d'Oran, impliquée dans l'appropriation d'une partie des fonds détournés par des moyens frauduleux, selon la même source. Les opérations de perquisition ont permis la saisie d'un véhicule de tourisme, de sommes d'argent en monnaie nationale et étrangère, ainsi que de documents et d'objets faisant l'objet de l'enquête.

Après l'achèvement des procédures légales, un dossier judiciaire a été constitué et les suspects ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Sig, qui a transmis l'affaire au juge d'instruction. Ce dernier a ordonné le placement en détention provisoire du principal suspect et de l'un des impliqués, tandis que le fils du principal suspect a été placé sous contrôle judiciaire. Une ordonnance de mise en liberté provisoire a été prononcée à l'encontre du quatrième suspect, a-t-on encore précisé.

AND

Journées de sensibilisation à l'environnement au profit des enfants

L'Agence nationale des déchets (AND) organise, à partir d'aujourd'hui, des journées de sensibilisation au profit des enfants dans le but de développer la conscience environnementale et de renforcer la culture écologique chez cette catégorie. Ces journées de sensibilisation, coïncidant avec les vacances d'hiver, visent à encourager les enfants à adopter les bons comportements environnementaux, notamment la réduction

des déchets à la source, le tri, le recyclage et le compostage à domicile, a indiqué jeudi un communiqué de l'AND. Des ateliers interactifs et des activités ludiques et artistiques sont prévues à cette occasion. Ces journées de sensibilisation auront lieu au niveau du siège de l'AND, ainsi que dans plusieurs espaces ouverts, comme le Jardin dessai du Hamma et le Parc urbain de Oued Smar.

ACCIDENT DE LA ROUTE

Quatre Décès et 211 blessés en 24 heures

Quatre personnes sont décédées et 211 autres ont été blessées dans des accidents de la route enregistrés au cours des dernières 24 heures à travers plusieurs ré-

gions du pays, selon le bilan communiqué, hier, par la Direction générale de la Protection civile.

EUROPE

L'alcool à l'origine d'un tiers des décès liés à des blessures

Un décès sur trois lié à des blessures est attribuable à la consommation d'alcool en Europe, averti, jeudi, la branche européenne de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Sur les 145.000 morts en Europe dues à des blessures recensées en 2019, la part liée à l'alcool reste "écrasante", qu'il s'agisse d'accidents de la route, de chutes, de violences ou d'actes d'automutilation - un bilan que les fêtes de fin d'année risquent encore d'alourdir. Selon l'OMS, aucune autre substance psychoactive ne contribue autant aux blessures accidentelles et intentionnelles, qu'elles soient fatales ou non. L'Europe affiche d'ailleurs les niveaux de consommation d'alcool

"les plus élevés" au monde. L'agence estime que l'alcool y provoque environ 800.000 décès par an, soit un décès sur onze. Le lien entre alcool et violence est, selon l'agence, "l'un des plus constants observés en santé publique". En 2019, 26.500 décès ont été imputés à la violence interpersonnelle dans la région. Plus de 40% étaient liés à la consommation d'alcool. Celui-ci a également contribué à plus d'un tiers des décès par automutilation. L'alcool agit aussi comme catalyseur des violences conjugales. La consommation nocive chez les hommes constitue un facteur de risque majeur de passage à l'acte. A l'inverse, les conséquences pèsent durablement sur les victimes.

UNION AFRO-ASIATIQUE DU TOURISME

Oran choisie meilleure destination émergente en Afrique en 2025

La wilaya d'Oran a reçu, dans la soirée de jeudi, le "Golden award" décerné par l'Union afro-asiatique du tourisme, du commerce électronique et de l'économie, attribué, à la fin du mois d'octobre dernier, à la capitale de l'Ouest algérien, en tant que meilleure destination touristique émergente en Afrique pour l'année 2025. Le prix a été remis, au nom du wali de la wilaya, Ibrahim Ouchène, au secrétaire général de la wilaya, Fodil Laïdani, des mains du président de l'Union afro-asiatique du tourisme, du commerce électronique et de l'économie, Hossam Darwish, et du secrétaire général de l'Union, Achraf Mahmoud About Aïch. La cérémonie de distinction s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère du Tourisme et de l'Artisanat, Moussa Benthamer, du président de la Fédération nationale de l'hôtellerie et du tourisme, Abdellouahab Boulef-khadj, ainsi que de plusieurs acteurs du secteur touristique. A cette occasion, M.



Benthamer, a affirmé dans une déclaration à la presse, en marge de la cérémonie, que cette distinction obtenue par Oran comme meilleure destination touristique africaine émergente pour l'année 2025 est le fruit des multiples programmes de développement réalisés par l'Etat au niveau de la wilaya, en plus de son patrimoine historique et culturel. Il a ajouté que ce choix n'était pas le fruit du hasard, mais qu'il reposait sur la diversité des formes de tourisme et des investissements dont regorge "Oran El-Bahia", sur la dynamique de développement continue tout au long

de l'année, ainsi que sur la disponibilité d'importantes infrastructures, telles que les réseaux routiers, les aéroports, les ports et les structures touristiques, faisant d'Oran une destination touristique par excellence.

De son côté, M. Boulef-khadj, a souligné que le couronnement de la ville d'Oran comme meilleure destination africaine émergente est le résultat d'importants efforts déployés par l'Etat. Il a ajouté qu'Oran est une ville touristique par excellence, ayant su exploiter sa position géographique, son patrimoine et sa culture

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Décès du Général Mohamed Bendida

Le Général Mohamed Bendida, inspecteur de la Direction des relations extérieures et de la coopération du ministère de la Défense nationale, est décédé hier soir mardi 24 décembre 2025, suite à une longue maladie. Le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ont adressé, en cette occasion, leurs sincères condoléances à la famille du défunt.

fense nationale, M. Abdelmajid Tebboune, et le ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ont adressé, en cette occasion, leurs sincères condoléances à la famille du défunt.

1ÈRE ÉDITION DU HACKATHON NATIONAL DE L'INNOVATION PHARMACEUTIQUE

10 lauréats couronnés à Constantine

Dix lauréats ont été couronnés, jeudi à Constantine, à l'issue de la première édition du Hackathon national de l'innovation dans les industries pharmaceutiques et la valorisation des huiles naturelles, organisée à l'université "Salah Boubnider" (Constantine 3), avec la participation d'étudiants, de chercheurs et de start-up issus de différentes universités du pays. La cérémonie de clôture s'est déroulée en présence de représentants du ministère de l'Enseignement supérieur et de

la Recherche scientifique, de responsables locaux ainsi que de cadres des secteurs pharmaceutiques et de l'innovation. Les meilleurs projets innovants, s'étant distingués par leur pertinence scientifique et leur faisabilité, ont été récompensés à cette occasion. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de l'encouragement des étudiants à l'innovation et à l'entrepreneuriat, ainsi que du renforcement du lien entre la recherche scientifique et le secteur économique, notamment les

industries pharmaceutiques, considérées comme un secteur stratégique, a indiqué le recteur de l'université Constantine 3, M. Chaâbane Baïtche. Le choix de la wilaya de Constantine pour abriter cette première édition s'explique par son statut de pôle pharmaceutique de premier plan, la présence de plusieurs unités industrielles et centres de recherche, ainsi que par un tissu universitaire qualifié capable d'accompagner ce type d'initiatives, a-t-il ajouté.